LIVRE BLANC

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'INCENDIE
2027 - 2032

LA SÉCURITÉ INCENDIE À L'ÉPREUVE DES TRANSITIONS ET DES RISQUES ÉMERGENTS



FFMI
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MÉTIERS DE L'INCENDIE

Sommaire

Edito du Président	6
Synthèse du Livre Blanc	8
A propos de la FFMI	11
Introduction	14
I. La sécurité incendie, un bien commun et une responsabilité publique	20
II. Les transformations du bâti et des usages, des risques incendie en mutation	24
III. La prévention, fondement de la résilience collective	32
IV. La filière incendie, industrie, territoires et influence française	40
V. Piloter la sécurité incendie, gouvernance et cadre normatif	47
Notre écosystème	55
Remerciements	56

La sécurité incendie à l'épreuve des transitions et des risques émergents

L’édito du Président

L’édito du Président



Ce Livre blanc affirme une vision et une responsabilité collective : le progrès n’a de sens que s’il protège la vie humaine. Parce que sauver une vie, c’est sauver le monde...

Le progrès transforme nos vies, nos villes et nos usages. Il ouvre des perspectives nouvelles, mais il déplace aussi les risques.
À mesure que la société avance, une question demeure : jusqu’où pouvons-nous aller sans fragiliser ce qui compte le plus ?

Entre 2010 et 2024, près de 185 000 hectares ont brûlé en France (soit en moyenne chaque année 12 000 hectares, l’équivalent de 17 000 terrains de football ou quasiment la totalité de la surface de Paris détruite chaque année).[1] Ce chiffre n’est pas seulement un indicateur. Il traduit une réalité : celle d’un risque incendie qui change de nature, d’échelle et d’impact.

Continuer à innover ne peut jamais signifier exposer davantage la vie humaine. Cette exigence n’est ni idéologique ni émotionnelle. Elle est profondément rationnelle. Aucune société ne peut se transformer durablement si elle accepte, même tacitement, de mettre en danger celles et ceux qui la font vivre.

C’est à ce point d’équilibre qu’interviennent les métiers de l’incendie. Là où l’innovation crée de nouvelles vulnérabilités, ils apportent un cadre, une maîtrise du risque et une condition de confiance. Loin de freiner les transformations, ils les rendent possibles.

Les transitions en cours engagent bien plus que des choix techniques. Elles interrogent notre capacité collective à anticiper, à sécuriser et à assumer les conséquences de nos décisions. Dans ce contexte, la sécurité incendie s’impose comme un socle de confiance, permettant d’innover sans fragiliser et de transformer nos cadres de vie sans transférer le danger.

La France dispose dans ce domaine d’un modèle de sécurité civile et d’ISI (Ingénierie de Sécurité Incendie) solide et reconnu, fondé sur une doctrine exigeante, une filière industrielle performante et des professionnels engagés sur l’ensemble du territoire. Éprouvé au niveau national, ce modèle participe au rayonnement de la France au-delà de ses frontières.

Ce Livre blanc affirme une vision et une responsabilité collective : le progrès n’a de sens que s’il protège la vie humaine. Parce que sauver une vie, c’est sauver le monde...

Régis Cousin

1. Observatoire des forêts françaises, 6 novembre 2024.

Synthèse du livre blanc

La sécurité incendie relève d'un impératif fondamental : préserver la vie humaine, l'environnement et les biens, dans des cadres bâtis toujours plus complexes.

Longtemps cantonnée à un registre technique et normatif, elle se trouve aujourd'hui au cœur de choix collectifs structurants, à mesure que les transformations urbaines, énergétiques et industrielles redessinent nos cadres de vie.

L'évolution du risque incendie dépasse aujourd'hui le seul cadre du bâtiment. L'intensification des feux de forêt, sous l'effet du changement climatique et de l'extension des interfaces entre espaces urbains et naturels, souligne la nécessité d'intégrer pleinement ce risque dans les politiques d'aménagement du territoire. La gestion de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), l'organisation d'un maillage territorial équilibré des moyens de secours et l'intégration du risque incendie dans la planification urbaine constituent à cet égard des leviers déterminants de résilience territoriale.

Parallèlement, les transitions en cours déplacent et reconfigurent les vulnérabilités. L'électrification des usages, le développement de nouvelles technologies, l'introduction de l'intelligence artificielle et l'essor de matériaux biosourcés modifient les caractéristiques des ouvrages et les dynamiques de propagation du feu. Si ces évolutions répondent à des objectifs environnementaux et industriels légitimes, elles introduisent également des risques nouveaux, encore insuffisamment intégrés dans les cadres d'analyse et de régulation. Dans ce contexte, **la sécurité incendie ne peut plus relever d'une logique corrective ; elle doit être conçue comme un prérequis à la soutenabilité des transformations.**

Cette exigence est d'autant plus forte que le risque incendie demeure majoritairement concentré dans le logement, espace privé par excellence, où l'action publique s'exerce de manière indirecte.

La protection des personnes, des biens et de l'environnement repose sur un équilibre délicat entre normes collectives, responsabilité individuelle et capacité des acteurs professionnels à garantir, dans la durée, l'efficacité réelle des dispositifs de sécurité.

Au-delà de sa dimension technique, **la sécurité incendie est un facteur de confiance publique**. Elle conditionne l'acceptabilité sociale des transitions, la résilience des territoires et la crédibilité de l'action publique. Elle constitue également un levier d'attractivité économique, en sécurisant les infrastructures, les investissements et les chaînes de valeur dans un contexte de concurrence internationale accrue.

La France dispose à cet égard d'un atout majeur : une filière des métiers de l'incendie structurée autour d'une doctrine opérationnelle éprouvée, d'équipements performants et de compétences hautement qualifiées. Ce socle permet de traduire efficacement les exigences réglementaires en dispositifs opérationnels fiables.

À travers ce Livre blanc, la Fédération Française des Métiers de l'Incendie propose de faire de la sécurité incendie une politique publique pleinement reconnue, intégrée aux grandes transformations en cours. Elle défend une approche fondée sur la qualité, la normalisation et la certification, comme conditions essentielles de la fiabilité des dispositifs et du renforcement durable de la sécurité des citoyens.

LES RECOMMANDATIONS DE LA FFMI

Cinq leviers d'action pour une sécurité incendie performante et durable

Face à des risques incendie en profonde mutation, la Fédération Française des Métiers de l'Incendie appelle à un **renforcement des leviers publics de prévention, de régulation et de coordination**. La sécurité incendie doit être reconnue comme un enjeu stratégique, au croisement des politiques de sécurité civile, d'aménagement, de transition écologique et de souveraineté industrielle. À ce titre, la FFMI formule cinq recommandations opérationnelles :

01 Renforcer l'effectivité des dispositifs de prévention dans le logement

Garantir la présence et le bon fonctionnement des détecteurs de fumée en intégrant leur contrôle dans les diagnostics immobiliers obligatoires, afin d'améliorer la prévention des incendies domestiques de manière simple et opérationnelle.

02 Anticiper les effets des transformations du bâti et des usages

Intégrer pleinement la sécurité incendie dans les politiques de construction, de rénovation, de transition énergétique et de changement climatique, en tenant compte des évolutions liées aux matériaux, aux systèmes énergétiques, au climat et aux nouveaux usages, afin de garantir un niveau de sécurité constant dans des environnements de plus en plus complexes.

03 Développer une culture de prévention face aux risques dès le plus jeune âge

Structurer des actions pédagogiques à destination des enfants, dès l'école primaire, afin de diffuser les réflexes essentiels face au risque incendie et d'ancrer durablement une culture de prévention et de responsabilité au sein de la société.

04 Structurer une base industrielle et technologique de sécurité civile (BITSC)

Consolider la filière française en créant une base industrielle dédiée, sur le modèle de la défense, afin de soutenir l'innovation, renforcer la souveraineté nationale, favoriser la standardisation des équipements et accompagner le développement à l'export.

05 Instituer un pilotage interministériel dédié à la sécurité incendie

Reconnaître le caractère transversal de la sécurité incendie en créant une délégation interministérielle chargée de coordonner les politiques publiques, d'assurer la cohérence des cadres réglementaires et de renforcer l'articulation entre l'État, les services de secours et les acteurs de la filière.

À PROPOS DE LA FFMI

Depuis 1961, la FFMI (Fédération Française des Métiers de l'Incendie) est l'organisation professionnelle représentative **des acteurs industriels et de services** de la sécurité incendie en France. Elle rassemble l'ensemble des entreprises qui interviennent tout au long de la chaîne de valeur : formation, conception, fabrication, installation, maintenance et contrôle des solutions de protection contre l'incendie.

La fédération regroupe **11 syndicats professionnels et représente près de 350 entreprises, majoritairement des PME et des PMI**. Implantées sur l'ensemble du territoire national, **ces entreprises emploient environ 40 000 salariés** et constituent un tissu industriel et de services de proximité, au plus près des collectivités, des entreprises et des gestionnaires de sites.

Ses adhérents interviennent dans tous les contextes d'usage : habitat, établissements recevant du public, lieux de travail, infrastructures, sites industriels et installations sensibles auxquels s'ajoutent les milieux aérien et nautique. Ils accompagnent également, en appui au monde de la sécurité civile, les services d'incendie et de secours ainsi que les opérateurs de sécurité, à travers la fourniture d'équipements, la maintenance des matériels et le soutien opérationnel.

Leur ancrage territorial leur confère une connaissance fine des bâtiments existants, des contraintes de terrain et des réalités locales, indispensable à une approche efficace, pragmatique et adaptée de la sécurité incendie.

La filière se caractérise par un haut niveau d'exigence technique et professionnelle. Les entreprises adhérentes partagent une culture commune fondée sur la compétence, la formation continue, la qualité des équipements et la fiabilité des installations dans la durée. Leur engagement en matière de normalisation, de certification et d'innovation vise un objectif constant : garantir l'efficacité réelle des dispositifs de sécurité le jour où le risque survient, y compris dans des situations dégradées affectant les systèmes numériques ou automatisés.

Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, des institutions et des acteurs normatifs français et européens, la FFMI contribue activement aux travaux relatifs à l'évolution des réglementations, des normes et des doctrines de sécurité incendie. En France comme à l'international, elle œuvre à la promotion d'un modèle français fondé sur la prévention, l'anticipation et la maîtrise du risque.

LES GROUPEMENTS AFFILIÉS À LA FFMI

GEESPI
groupement des entreprises d'études de sécurité et de prévention incendie

GEESPI - Groupement des entreprises d'études de sécurité et prévention incendie. Le GEESPI est le syndicat représentatif des bureaux d'études en sécurité incendie. Il accompagne les maîtres d'ouvrage sur l'ensemble des problématiques de prévention incendie, tous types de bâtiments confondus (ERP, IGH, Code du travail, habitations).

GEFPI
groupement des entreprises de formation prévention au risque incendie

GEFPI - Groupement des entreprises de la formation-prévention au risque Incendie. Le GEFPI regroupe des entreprises spécialisées dans la formation à la prévention incendie. Il promeut une offre de qualité visant à renforcer la préparation des individus face au risque.

GESI
groupement français des industries électroniques de sécurité incendie

GESI - Groupement français des industries électroniques de sécurité Incendie. Le GESI représente la majorité des fabricants de systèmes électroniques de sécurité incendie en France. Il contribue au développement des solutions innovantes de mise en sécurité (alarme, évacuation...) et de gestion des incendies.

GIF
groupement des fabricants installateurs de matériels coupe-feu et d'évacuation des fumées

GIF - Groupement des fabricants, Installateurs et mainteneurs de matériels de compartimentage et de désenfumage. Le GIF rassemble les fabricants et installateurs de solutions de compartimentage et de désenfumage. Il joue un rôle central dans la diffusion de ces équipements essentiels à la sécurité des bâtiments.

GIFEX
groupement des fabricants installateurs de systèmes d'extinction automatiques fixes

GIFEX - Groupement des fabricants installateurs de systèmes d'extinction automatiques fixes. Le GIFEX fédère les fabricants, installateurs et mainteneurs de systèmes d'extinction automatique fixe : à eau, gaz, mousse et brouillard d'eau.

GIS - Groupement français des installateurs de sprinkleurs. Le GIS regroupe les principaux installateurs de systèmes sprinkleurs en France.

GIVMI - Groupement des industriels du véhicule et des moyens d'intervention de la sécurité civile. Le GIVMI représente les fabricants d'équipements d'intervention incendie (véhicules et matériels portatifs), utilisés notamment dans les secteurs industriels, aéroportuaires et par les services d'incendie et de secours. La filière est fortement contributive à l'exportation technique française.

SFPS - Syndicat français des professionnels de la signalétique de sécurité. Le SFPS regroupe les professionnels de la signalétique de sécurité (plans, consignes et signalisation), contribuant à l'information et à l'orientation des occupants en situation de crise.

SYFEX - Syndicat français des fabricants d'extincteurs fixes et mobiles. Le SYFEX représente les fabricants d'extincteurs fixes et mobiles. Membre fondateur de la FFMI, il incarne un savoir-faire historique de la filière.

SYPSI - Syndicat des professionnels de la sécurité incendie. Le SYPSI fédère les entreprises de distribution et de maintenance de matériels incendie, majoritairement des TPE et PME ancrées dans les territoires, au service de la proximité et de la réactivité opérationnelle.

FFACSSI - Fédération française des coordinateurs SSI. La FFACSSI fédère plus d'une centaine de coordinateurs de SSI (Système de Sécurité Incendie), en France métropolitaine et en Outre-mer. Elle œuvre à la reconnaissance et à la structuration de la coordination SSI, métier clé encore insuffisamment identifié dans l'acte de construction.

Introduction

La sécurité incendie relève d'un impératif fondamental : préserver la vie humaine, l'environnement et les biens, dans des cadres bâtis toujours plus complexes.

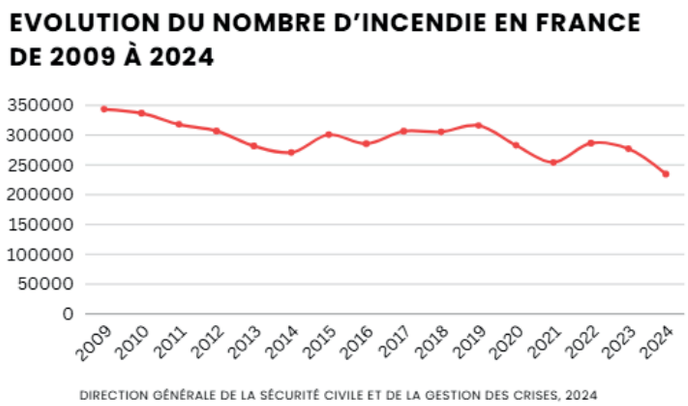
La sécurité incendie est souvent perçue comme une évidence silencieuse. Elle est là, présente dans les bâtiments, intégrée aux usages, mobilisée lorsque survient l'urgence, puis rapidement oubliée. Pourtant, elle constitue l'un des socles les plus fondamentaux de la protection des personnes, des biens et de la continuité de la vie collective.

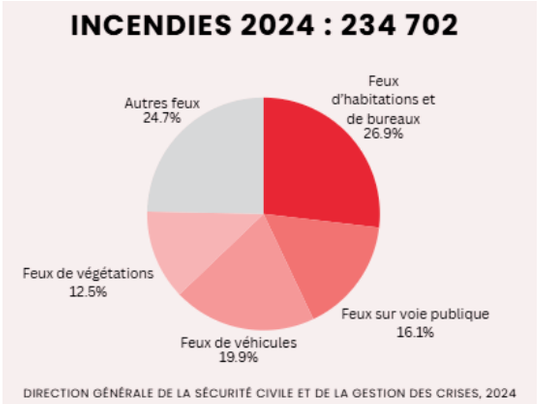
À la croisée des politiques de sécurité civile, d'aménagement du territoire, de logement, d'industrie et de transition écologique, la sécurité incendie ne relève pas d'un champ technique isolé. Elle est au contraire un révélateur de choix collectifs profonds : choix de société, choix d'acceptabilité du risque, choix d'investissement dans la prévention plutôt que dans la réparation.

Les transformations contemporaines confèrent à ces enjeux une acuité particulière. Sans revenir sur la diversité des mutations à l'œuvre, il convient de souligner qu'elles déplacent les vulnérabilités et font émerger des risques nouveaux, parfois systémiques, encore insuffisamment appréhendés dans leur globalité. Elles interrogent la capacité de l'action publique à anticiper, coordonner et sécuriser des évolutions rapides, souvent transversales par nature. Ces évolutions questionnent également la dépendance croissante des dispositifs de sécurité à des systèmes numériques et automatisés, dont la résilience devient un enjeu à part entière de la protection des personnes.

En France, près de **250 000 départs de feu sont recensés chaque année**[2], dont **60 000 à 70 000 concernent l'habitat**[3]. Ces incendies provoquent entre **280 et 400 décès et 10 000 à 12 000 blessés par an**[4]. Dans un parc de près de 38 millions de logements et 39 millions de véhicules en circulation, dont déjà 1,5 million de véhicules électriques, l'évolution rapide des usages et des technologies modifie profondément la nature du risque incendie, tant dans les espaces privés que dans les infrastructures collectives.

Panorama chiffré des incendies en France





2. Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), 2024.
3. Ibid.
4. Ibid.

L'ampleur des espaces concernés par la sécurité incendie

La sécurité incendie s'applique à un parc bâti et à des infrastructures d'une ampleur considérable*, qui structurent la vie quotidienne, l'activité économique et l'aménagement du territoire. Quelques ordres de grandeur permettent d'en mesurer l'importance*[5]*.*



Quelle est la surface brûlée par les feux de forêt en France ?

La surface forestière brûlée a diminué au cours des dernières décennies en moyenne annuelle :

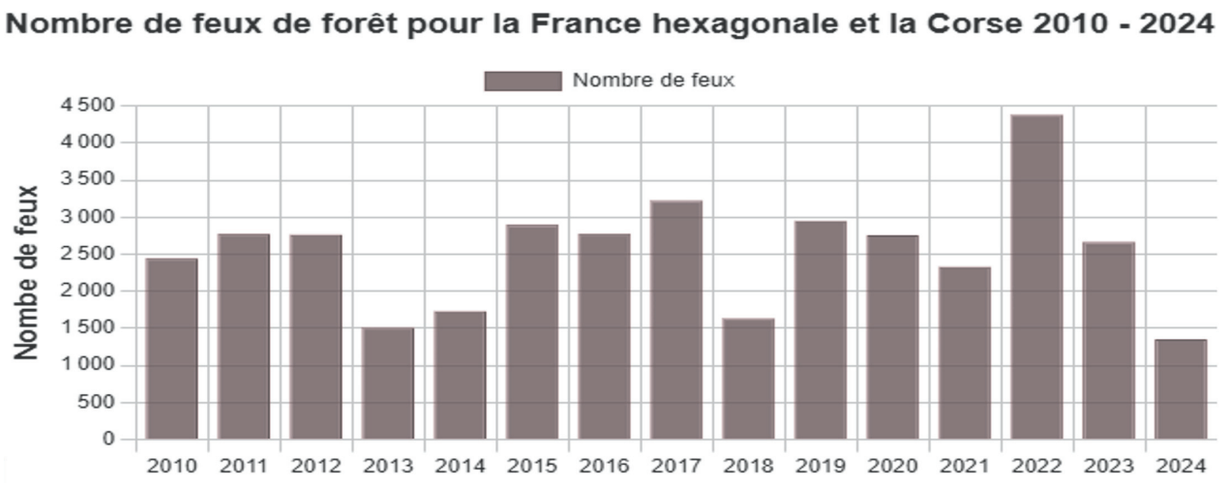
- 1980-1989, 42 360 hectares ;
- 1990-1999, 22 720 hectares ;
- 2000-2009, 19 680 hectares ;
- 2015-2019, 7 570 hectares.

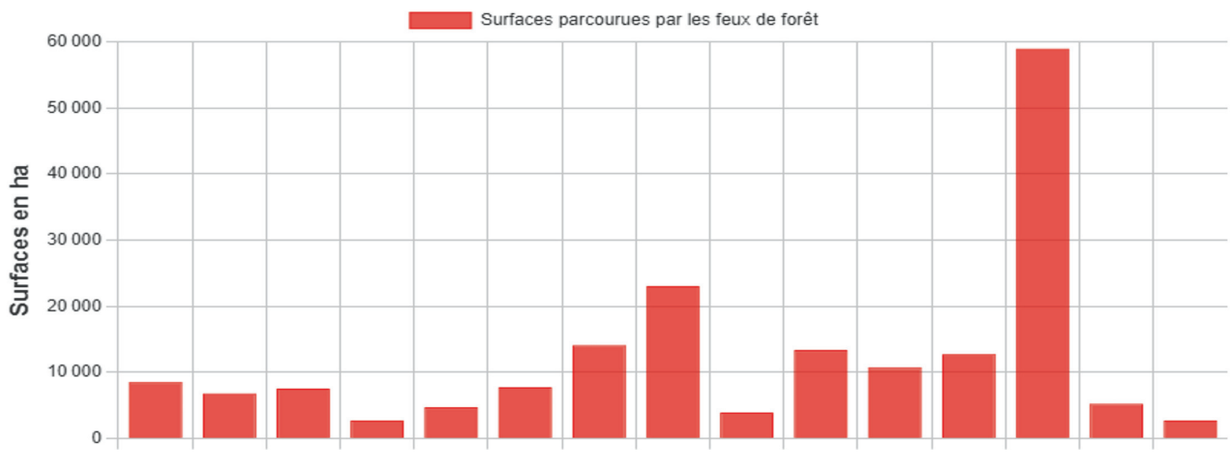
Toutefois, l'année 2022 a été marquée par **de nombreux feux de forêt dévastateurs** :

- 58 000 hectares de surface forestières brûlées (72 000 si l'on y ajoute les espaces naturels et cultures) ;
- 19 711 incendies enregistrés ;
- 90 départements ayant comptabilisé un événement significatif ;
- 8 600 largages effectués par les 19 bombardiers d'eau (contre 3 600 en 2021).[6]

Ces ordres de grandeur illustrent l'étendue des environnements dans lesquels s'exercent les métiers de la sécurité incendie. Ils rappellent que la prévention, l'équipement, le contrôle et la maintenance des dispositifs de sécurité constituent des enjeux structurants pour la protection des occupants, la continuité des activités et la résilience des territoires.

5. Insee.
6. Ministère de la Transition écologique.



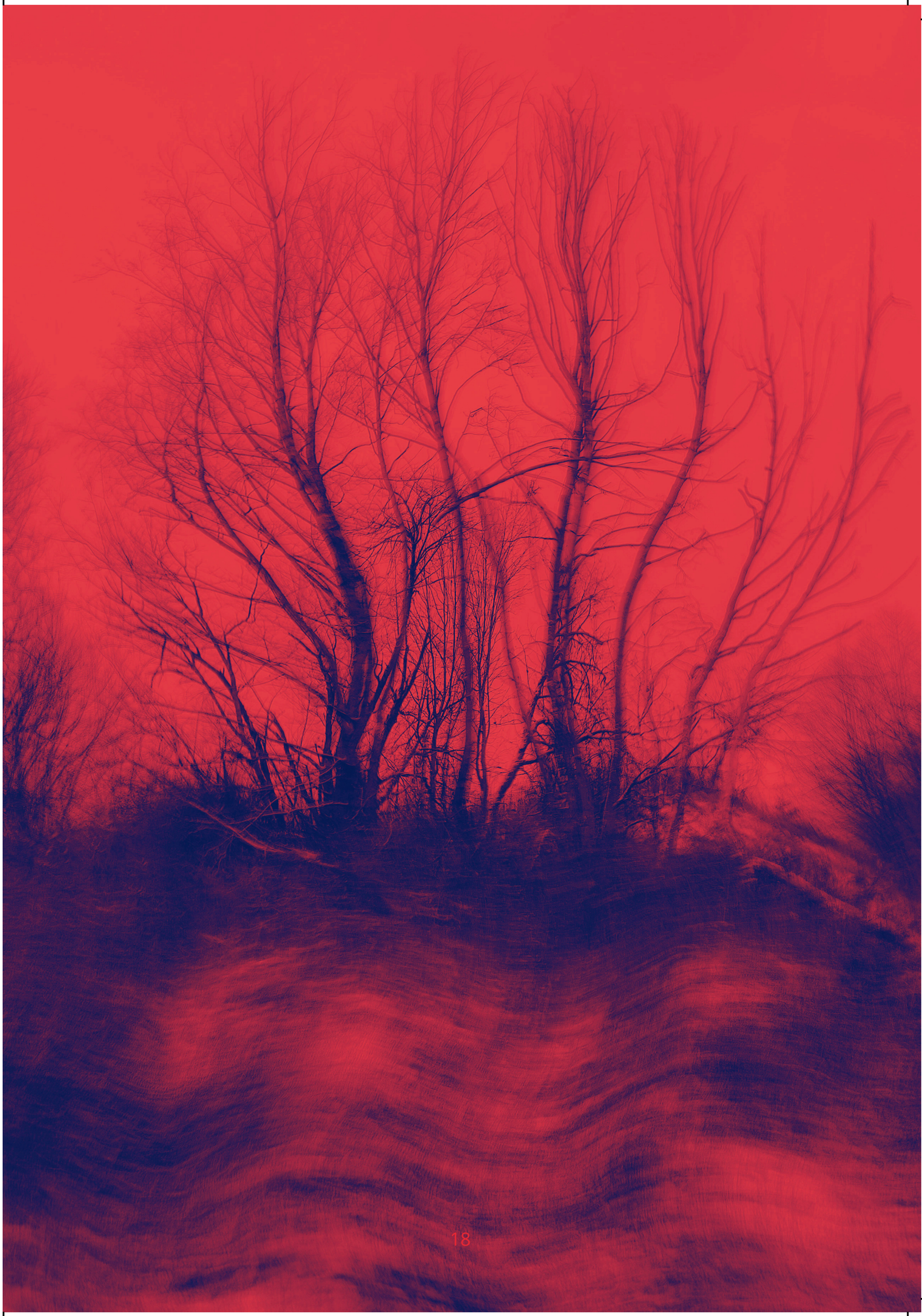


Observatoire des forêts françaises - 16 septembre 2025

Dans ce contexte, la sécurité incendie permet de concilier innovation, performance environnementale et protection de la vie humaine. Elle **conditionne la confiance des citoyens, des élus, des acteurs économiques et des territoires dans la capacité collective à transformer sans fragiliser**.

Le présent Livre blanc s'inscrit dans cette ambition. Il vise à dépasser une approche strictement réglementaire ou sectorielle pour **proposer une lecture stratégique et politique de la sécurité incendie**. Il a vocation à éclairer l'action publique, à nourrir le dialogue entre institutions et professionnels, et à contribuer à la construction d'une vision partagée, cohérente et opérationnelle à l'horizon des prochaines années.

Dans ce cadre, la sécurité incendie ne peut plus être abordée comme une simple question technique, mais comme un enjeu structurant des politiques publiques de sécurité civile, de logement, d'aménagement et de transition.



Feux de forêt et de végétation : l'urgence de prévenir l'embrasement

Le réchauffement climatique, conjugué à l'évolution de la végétation et des combustibles forestiers, va entraîner en France des conséquences très concrètes sur le risque d'incendie :

- une intensification des feux, avec une hausse de 80 % des surfaces brûlées d'ici à 2050 ;
- une extension géographique du risque, près de la moitié des landes et forêts métropolitaines étant exposées à un niveau de risque élevé à l'horizon 2050 ;
- un allongement significatif de la saison des feux (de juin à octobre), soit une période trois fois plus longue qu'aujourd'hui, avec une recrudescence des incendies hivernaux et printaniers ;
- une multiplication des incendies de végétation et de terres agricoles, y compris dans les zones périurbaines.

Le risque majeur des méga-feux

Cette évolution se traduit déjà par l'apparition de feux d'une ampleur exceptionnelle. Trois des plus importants incendies survenus dans notre pays au cours des quarante dernières années se sont déclarés en 2021 et 2022. En 2026, les superficies brûlées sur le continent européen sont bien au-delà du niveau moyen des dernières années. En effet, le niveau des superficies brûlées est entre 40 % et 60 % plus haut que la moyenne établie entre 2006 et 2025. Face à la multiplication de ces « feux hors normes », caractérisés par leur intensité, leur rapidité de propagation et leur comportement imprévisible, le modèle français de lutte contre les incendies atteint progressivement ses limites et devra être adapté pour répondre à cette nouvelle réalité climatique.

Un niveau d'alerte inédit

En effet, le **GIEC** (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) **alerte**, dans son sixième rapport d'évaluation[7], sur une hausse de la probabilité de "feux de forêt de portée catastrophique" comprise entre 30 % et 60 % d'ici à la fin du siècle.
En cas de feux simultanés, comme en Gironde à l'été 2022, les coûts socio-économiques et environnementaux peuvent s'accroître de façon exponentielle.

Évaluer la « valeur du sauvé » pour s'adapter aux risques émergents

La FFMI partage les conclusions du rapport sénatorial n° 856 (2021-2022)[8] selon lesquelles une évaluation exhaustive de la « valeur du sauvé » intégrant les services rendus par la forêt (environnementaux, économiques et sociaux) et les coûts évités par une lutte efficace, est indispensable pour calibrer l'augmentation significative des moyens capacitaires des SDIS et de la sécurité civile.

La valeur moyenne sauvée par les pompiers des Bouches-du-Rhône est de 7,3 millions d'euros par incendie.

Face à l'intensification et l'extension géographique du risque incendie, l'État doit au plus vite engager cette évaluation pour justifier et financer un renforcement majeur de la flotte aérienne possiblement avec des projets souverains, un développement de projet à base d'IA, de drones, et tous moyens technologiques d'anticipation, des véhicules d'intervention et des ressources humaines. En découle l'impérieuse nécessité de doubler les budgets de prévention et d'adapter les effectifs des services d'incendie aux nouveaux scénarios de mégafeux et d'interventions simultanées, dans un contexte où la période à risque s'étend désormais à l'année entière.

7. Synthèse du sixième rapport du GIEC.
8. Feux de forêt et de végétation : prévenir l'embrasement. Rapport d'information n° 856 (2021-2022)

La sécurité incendie, un bien commun et une responsabilité publique

I. La sécurité incendie, un bien commun et une responsabilité publique

La sécurité incendie constitue un bien commun au sens plein du terme. Elle participe directement à la protection de la vie humaine, à la continuité de la vie sociale et économique, à la préservation du patrimoine bâti et à la résilience des territoires. À ce titre, elle ne saurait être réduite à un ensemble de prescriptions techniques ou à une contrainte administrative. Elle engage un **choix collectif fondamental** et une responsabilité publique durable.

En matière d'incendie, l'acceptabilité du risque demeure largement implicite. Les sinistres restent souvent perçus comme des événements ponctuels ou domestiques, alors même qu'ils provoquent chaque année **plusieurs centaines de décès et des milliers de blessés**[9]. Cette faible perception contraste avec la réalité humaine, sociale et économique du risque.

Pourtant, la sécurité incendie demeure rarement appréhendée comme une politique publique à part entière, alors même qu'elle conditionne directement la sécurité des populations et du patrimoine, la continuité de la vie collective et des activités économiques, ainsi que les équilibres territoriaux[10].

Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant dans cette approche. En première ligne de l'aménagement, du logement et de la gestion des équipements publics, elles sont directement confrontées aux conséquences humaines, sociales et économiques des incendies. La qualité de la sécurité incendie conditionne la confiance des habitants, la résilience locale et l'attractivité des territoires. Elle constitue **un levier essentiel de cohésion et de protection des populations** alors que **80 % des incendies sont d'origine humaine**[11].

Reconnaître la sécurité incendie comme un bien commun implique d'assumer pleinement **une responsabilité publique partagée entre l'État et les collectivités**. Cela suppose de considérer la prévention non comme une charge, mais comme un investissement collectif, au service de la protection des citoyens, de la continuité de la vie locale et de la solidarité territoriale.

"Une responsabilité collective qui s'inscrit au croisement de plusieurs politiques publiques majeures, notamment les politiques de logement, de rénovation énergétique, d'aménagement du territoire et de sécurité civile."

D'un point de vue opérationnel, il faut également avoir à l'esprit que les espaces de vie du quotidien constituent le principal lieu d'exposition des populations au risque incendie. Entre 80 et 90% des incendies surviennent dans l'habitat, causant plus de 10 000 blessés chaque année, alors même que les pouvoirs publics ne disposent pas de leviers d'intervention directs et permanents dans ce champ[12] .

En effet, par nature, le logement relève de la sphère privée, ce qui restreint les capacités de contrôle et complexifie les politiques de prévention. Dans un contexte d'émergence de nouveaux risques, cette situation appelle donc à renforcer la responsabilisation de chacun, afin de permettre à l'ensemble des acteurs (occupants, propriétaires, professionnels) d'agir en bonne intelligence sur la base de règles claires, de dispositifs fiables et d'une culture partagée de la prévention, au service de la protection de la vie humaine et de la préservation des infrastructures.

L'enjeu consiste aussi à garantir une mobilisation partagée, dans la durée.

9. INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé).
10. Elle est pourtant considérée comme un investissement positif qui concourt à l'attractivité de la France et ses territoires
11. Observatoire des forêts françaises.
12. INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé.)

Témoignage de Martine Nel-Omeyer, Présidente de l'Association des Brûlés de France



Il y a des douleurs que l'on ne décrit pas. On les porte. On les tait parfois pendant des années, parce que les mots semblent toujours trop petits face à ce que le feu fait à un corps humain.

J'ai été brûlée à plus de 75 % du corps. Je sais ce que signifie voir sa propre peau se transformer et apprendre à vivre dans un corps que l'on ne reconnaît plus. C'est parce que je connais cette réalité que j'ai choisi, depuis plus de trente ans, de consacrer mon énergie à éviter que d'autres aient à traverser ce chemin.

C'est dans cet esprit que je me suis engagée au sein de l'Association des Brûlés de France. Depuis sa création en 1983, elle accompagne les victimes de brûlures graves et leurs proches grâce à un soutien psychologique, une aide juridique et un programme de patients experts. Ceux qui ont survécu peuvent ainsi soutenir ceux qui entament leur reconstruction. Car une grande partie des drames que nous accompagnons aurait pu être évitée.

Au fil des années, j'ai vu combien une simple inattention ou un équipement absent pouvaient faire basculer une vie. Un briquet laissé à portée d'un enfant, un chargeur de trottinette électrique branché toute la nuit ou un canapé dont les matériaux s'embrasent en quelques secondes. Ce sont des situations ordinaires qui peuvent avoir des conséquences irréversibles.

Le détecteur de fumée reste l'un des moyens les plus simples et les plus efficaces pour sauver des vies. Quelques secondes gagnées peuvent suffire à faire la différence entre une vie préservée et une vie bouleversée. Pourtant, trop de logements en sont encore dépourvus.

Parmi les victimes que nous accompagnons, les enfants occupent une place particulière. Une brûlure grave survient alors même que l'identité se construit. La cicatrice ne marque pas seulement le corps. Elle s'inscrit aussi dans le regard des autres, dans la cour de récréation et dans les années de l'adolescence. S'y ajoutent souvent des interventions répétées, car la peau greffée ne grandit pas au même rythme que le reste du corps.

Depuis de nombreuses années, je me suis spécialisée dans l'accompagnement par le maquillage correcteur, une démarche qui s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Au-delà de son aspect esthétique, il permet souvent de retrouver confiance en soi et de renouer avec le regard des autres. Pour les plus jeunes, cette approche est adaptée de manière ludique afin que couvrir une cicatrice devienne un geste simple plutôt qu'une épreuve. Ce qui peut sembler un détail transforme parfois profondément la manière dont une personne se réapproprie son image.

Cette reconstruction ne s'arrête pas à l'acceptation de soi. Elle se poursuit au quotidien à travers des soins souvent indispensables pendant de longues années. C'est dans cette logique que nous défendons le maintien du remboursement des cures thermales, essentielles pour hydrater, assouplir et apaiser les peaux greffées. Pour les grands brûlés, elles ne relèvent pas du confort mais d'une véritable nécessité médicale et contribuent directement à préserver leur qualité de vie.

*Accompagner les victimes est indispensable. Faire en sorte qu'il y en ait moins demain l'est tout autant. Avec la FFMI, nous partageons la conviction qu'**un incendie évité vaut toujours mieux qu'un incendie maîtrisé**. Derrière chaque brûlure grave, il y a souvent une information qui n'a pas circulé, un geste de prévention qui n'a pas été accompli ou un équipement qui faisait défaut. C'est là que se joue l'essentiel.*

NOTRE RECOMMANDATION

Renforcer les mesures de protection existantes en intégrant le contrôle de présence des détecteurs de fumée dans les diagnostics immobiliers

Certaines mesures opérationnelles permettent d'illustrer concrètement la manière dont l'action publique peut **renforcer l'effectivité de la prévention incendie, en s'appuyant sur des dispositifs existants et non intrusifs**.

Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi rendant obligatoire l'installation d'un **DAAF** (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée) dans les logements[13], un enjeu central demeure : **garantir la présence effective et le maintien en fonctionnement de ces dispositifs dans la durée**.

La FFMI recommande d'**intégrer le contrôle de présence des DAAF dans les diagnostics immobiliers obligatoires**, tels que le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ou tout autre diagnostic technique réalisé lors des transactions ou des mises en location. Une telle mesure permettrait de vérifier de manière systématique la présence de ces équipements essentiels et d'améliorer leur suivi dans le temps.

Pour être pleinement efficace, ce contrôle devrait être accompagné d'**une vérification minimale de l'état de fonctionnement des dispositifs** (alimentation, signal sonore, conformité d'installation), ainsi que d'**une information claire des occupants sur leurs obligations d'entretien**. L'objectif est de réduire l'écart aujourd'hui constaté entre l'équipement théorique des logements et la réalité de leur bon fonctionnement en situation de risque.

La FFMI préconise également d'**inscrire cette vérification dans une logique de traçabilité, en intégrant l'information relative aux DAAF dans les rapports de diagnostic et, à terme, dans un carnet numérique du logement**. Une telle approche permettrait d'assurer un suivi dans le temps, notamment lors des changements d'occupants, et de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes, à savoir les propriétaires, les bailleurs et les locataires.

En complément, cette mesure pourrait constituer un point d'entrée pour **renforcer la sensibilisation des occupants aux enjeux de sécurité incendie dans le logement, en diffusant des messages simples sur l'usage, l'entretien et les bonnes pratiques associées**.

En renforçant la traçabilité et la vérification de ces dispositifs, cette évolution contribuerait à **consolider l'effectivité d'une mesure de prévention reconnue pour son efficacité**[14] dans la réduction des conséquences des incendies domestiques. Elle s'inscrirait ainsi dans une logique de prévention simple, peu coûteuse et immédiatement opérationnelle pour améliorer la sécurité des occupants.

13. LOI n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.
14. Étude mise en place des DAAF conduite par la DHUP (rapport d'évolution - 2022)

Les transformations du bâti et des usages, des risques incendie en mutation

II. Les transformations du bâti et des usages, des risques incendie en mutation

Les évolutions contemporaines du bâti et des usages modifient en profondeur la nature du risque incendie. Elles s'inscrivent dans des dynamiques portées par les politiques publiques de rénovation énergétique, les stratégies de décarbonation, l'évolution des matériaux de construction et la diffusion croissante de systèmes techniques complexes au sein des bâtiments.

Les bâtiments deviennent plus hauts, plus denses et plus interconnectés. Ils intègrent



des enveloppes thermiques renforcées, des matériaux innovants, de plus en plus biosourcés, des équipements énergétiques décarbonés et des systèmes numériques de pilotage. Cette accumulation de fonctions modifie les équilibres traditionnels de sécurité, en introduisant de nouvelles interactions entre architecture, énergie, équipements et usages. Le bâtiment n'est plus un objet standardisé ; il devient un système singulier, dont le comportement en situation d'incendie peut être plus difficile à prévoir.

Cette évolution se traduit par l'apparition de scénarios de risque très variés et plus exigeants. Le développement du photovoltaïque (51% des incendies impliquant des installations photovoltaïques concernent des panneaux installés en toiture) face au risque, l'émergence des applications de l'hydrogène, la diffusion des batteries à base de lithium, l'essor des véhicules électriques, ainsi que la multiplication des EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés), tels que trottinettes et vélos électriques, introduisent des phénomènes nouveaux, tant dans les modes de départ de feu que dans les conditions d'intervention. Certaines installations génèrent des contraintes techniques durables, comme la persistance de courants continus, tandis que d'autres phénomènes exposent à des combustions particulièrement intenses, à l'image de l'emballement thermique des batteries.

À ces mutations technologiques **s'ajoutent des évolutions d'usage** qui brouillent les catégories traditionnelles du bâti. Le développement des locations saisonnières, des "Dark Kitchens"[15] ou encore la transformation d'espaces de stationnement en sous-sol en surfaces de stockage logistique contribuent à détourner des bâtiments conçus pour un usage résidentiel vers des fonctions proches de l'hôtellerie, de la restauration ou de l'entreposage. Ces usages hybrides introduisent des charges, des flux et des comportements nouveaux, sans toujours relever des exigences de sécurité correspondantes.

15. Cuisines fantômes, souvent déportées dans les sous-sols, conçues pour la livraison de repas à domicile et au bureau.

Les retours d'expérience récents montrent que ces évolutions concernent l'ensemble des contextes d'usage : habitat, parkings, lieux de travail, établissements recevant du public, chantiers ou sites industriels. Ils révèlent un écart croissant entre des cadres conçus pour des bâtiments relativement homogènes et la réalité actuelle, marquée par la diversité des configurations, l'intensification des phénomènes thermiques et la multiplication des interactions entre systèmes. (Voir focus).

Cette mutation du risque incendie ne remet pas en cause la nécessité des transitions environnementales, numériques ou énergétiques. Elle impose, en revanche, de mieux reconnaître leurs effets induits sur la sécurité des personnes et des biens. L'enjeu n'est pas de freiner l'innovation, mais d'éviter qu'elle ne produise des vulnérabilités insuffisamment identifiées ou insuffisamment traitées dans les choix de construction, d'aménagement et d'exploitation.

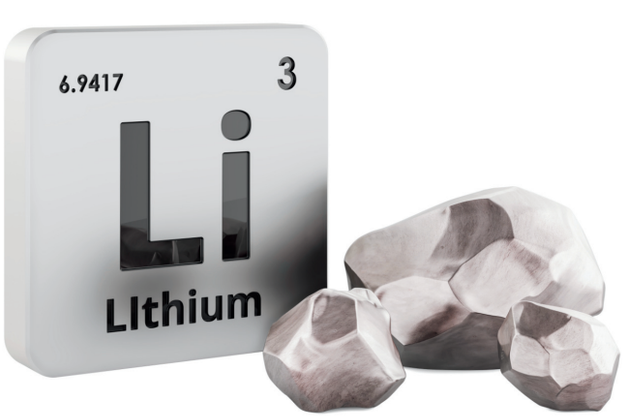
Enfin, l'interconnexion croissante des systèmes techniques élargit le périmètre même de la sécurité incendie. Détection, désenfumage, mise en sécurité, supervision ou pilotage énergétique dépendent de plus en plus de chaînes fonctionnelles complexes, dont la robustesse conditionne directement l'efficacité des dispositifs de protection.

La question incendie ne peut donc plus être pensée de manière isolée : elle s'inscrit désormais dans une approche plus large de résilience du bâti et des infrastructures.

FOCUS N°1 : BATTERIES À BASE DE LITHIUM, UN RÉVÉLATEUR DES RISQUES ÉMERGENTS

L'essor des batteries à base de lithium illustre de manière concrète l'émergence de scénarios d'incendie nouveaux. Présentes dans les mobilités électriques, les équipements du quotidien et certaines infrastructures du bâti, elles se caractérisent par des modes de propagation et des dynamiques de feu sensiblement différents de ceux traditionnellement pris en compte.

Scannez pour en savoir plus



FOCUS N°2 : BÂTIMENTS BIOSOURCÉS ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, DES BÂTIMENTS DEVENUS PROTOTYPES

La rénovation énergétique et le recours croissant aux matériaux biosourcés transforment en profondeur la conception et le fonctionnement des bâtiments. Isolation par l'extérieur, façades complexes, matériaux composites ou bois modifient les comportements au feu et les conditions de propagation des incendies. En France, le nombre d'habitations neuves construites avec des matériaux biosourcés est en réelle progression.

Scannez pour en savoir plus

En 2024, la part de marché des matériaux biosourcés dans l'isolation thermique a atteint 11 %, tandis que la construction bois représentait 6 % pour le résidentiel neuf et 13 % pour le tertiaire[16].



16. Fibois Île-de-France, 2024.

FOCUS N°3 : ALORS QUE LES VAGUES DE FUITES DE DONNÉES SE MULTIPLIENT, LE PÉRIMÈTRE CYBER INTÈGRE À PART ENTIÈRE LA SÉCURITÉ INCENDIE

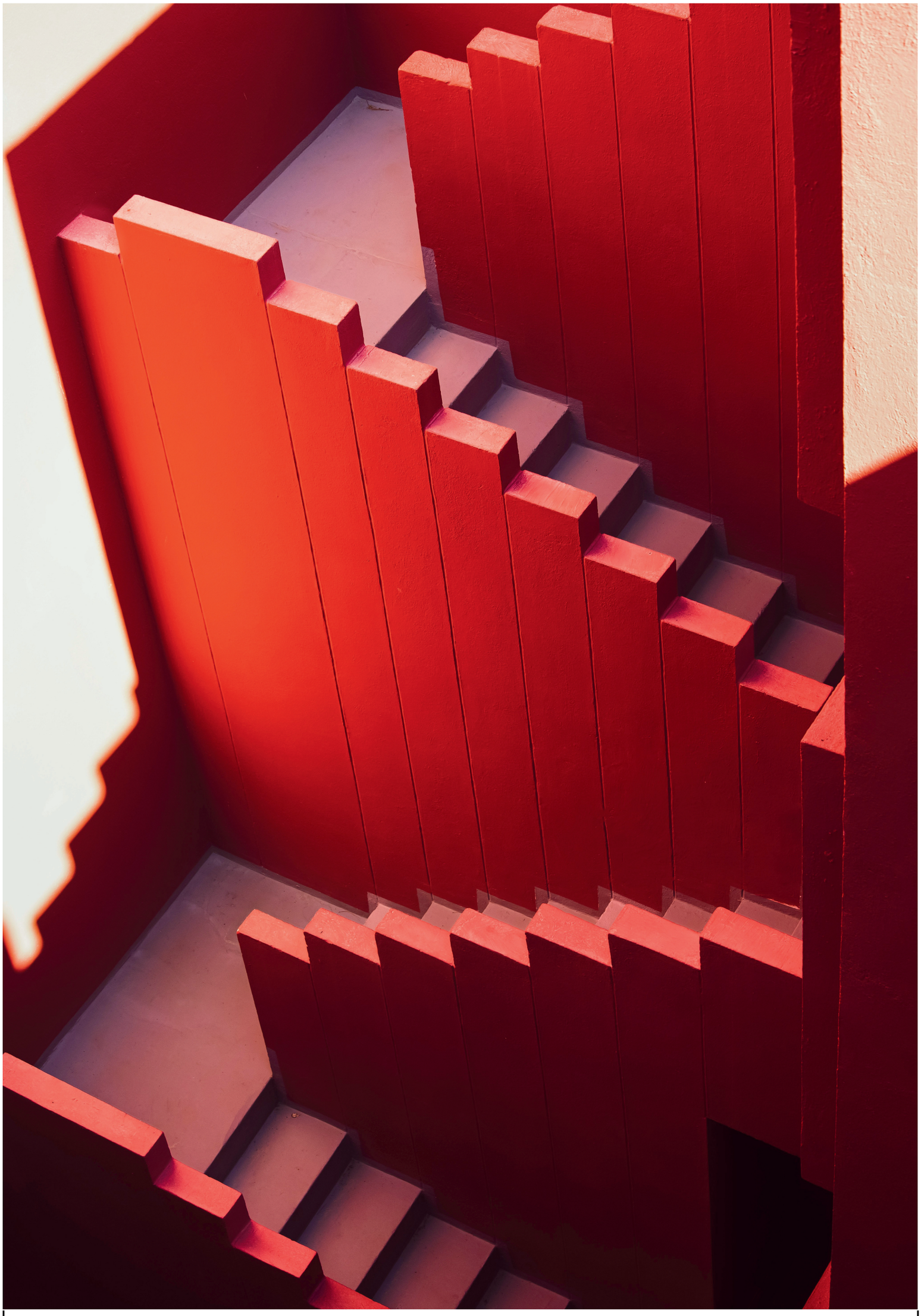
L'entrée en vigueur de la directive NIS2[17] marque une évolution majeure dans l'appréhension des risques cyber-physiques par les pouvoirs publics européens. En élargissant son champ d'application aux opérateurs essentiels et importants, y compris ceux dont les activités reposent sur des infrastructures techniques critiques, NIS2 consacre une approche globale de la sécurité intégrant explicitement les systèmes OT (cyberattaques ciblant les environnements opérationnels) et les fonctions de sûreté.

Dans ce cadre, les systèmes de sécurité incendie connectés (détection, mise en sécurité, désenfumage, supervision) sont de plus en plus susceptibles d'être considérés comme des actifs critiques dès lors qu'ils contribuent directement à la protection des personnes et à la continuité d'activité. Les orientations portées par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) s'inscrivent pleinement dans cette logique : la directive NIS2 impose désormais aux entités concernées une obligation renforcée de maîtrise des risques cyber affectant les systèmes industriels, incluant la prévention des indisponibilités, la résilience opérationnelle et la gestion des incidents.

La directive introduit également une responsabilité accrue des dirigeants, tenus de valider et de superviser les mesures de cybersécurité mises en œuvre[18]. Cette gouvernance renforcée pousse à décloisonner les approches traditionnelles entre sécurité incendie, sûreté et cybersécurité, au profit d'une vision intégrée du risque. La sécurité incendie ne peut plus être pensée indépendamment de la robustesse numérique des systèmes qui en assurent le pilotage.

Ainsi, dans le prolongement des standards internationaux[19], la directive NIS2 contribue à faire de la cybersécurité un socle réglementaire de la sécurité physique. Elle accélère la reconnaissance des systèmes de sécurité incendie comme des composantes à part entière de la sécurité nationale et européenne, dont la protection conditionne directement la sécurité humaine.

17. Directive (UE) 2022/2555 du Parlement Européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, modifiant le règlement (UE) no 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148 (directive SRI 2).
18. https://cyber.gouv.fr/actualites/nis-2-lanssi-poursuit-et-renforce-sa-dynamique-daccompagnement/
19. Tels que l'IEC 62443. Il s'agit de la norme internationale de référence en matière de cybersécurité industrielle. Le référentiel IEC 62443 établit les lignes directrices pour assurer la sécurité des systèmes d'IACS (Automatisation et de commande industriels).



Témoignage du Colonel hors classe Laurent KIHL (Directeur de l'école nationale supérieure des officiers des sapeurs-pompiers) sur les nouveaux risques liés aux innovations dans nos espaces de vie



Aujourd'hui, nous baignons dans un environnement en évolution constante et de plus en plus rapide. Les bâtiments se construisent avec des matériaux plus écologiques et sont plus innovants, bourrés de technologies. Les batteries au lithium et les nouvelles énergies sont présentes aussi bien dans nos objets du quotidien que dans nos mobilités et dans tous nos secteurs de vie. Les usages du numérique changent notre quotidien. Ces évolutions sont porteuses d'espoir pour la planète et pour améliorer nos vies, mais elles amènent aussi ***de nouveaux défis, notamment pour la sécurité face aux incendies.***

Ainsi, les matériaux biosourcés sont recommandés pour réduire notre empreinte carbone. Mais ils ne réagissent pas toujours au feu comme les matériaux qui ont été majoritairement utilisés ces dernières décennies et que nous connaissons bien.

Les ***batteries au lithium*** *sont présentes dans tous nos appareils personnels comme dans des infrastructures quasi industrielles de stockage d'énergie.* ***Elles peuvent parfois s'enflammer*** *de manière violente,* ***provoquant des incidents très difficiles à maîtriser****, tels que les emballements thermiques et les projections de particules enflammées. Les nouveaux styles d'architecture, souvent très modernes et combinant différentes techniques d'assemblage, de performance énergétique et de matériaux, rendent les bâtiments et les espaces, un peu plus complexes à sécuriser. Et puis, il y a le côté numérique qu'il ne faut pas mésestimer. Nos habitats et infrastructures sont de plus en plus connectés, ce qui est pratique, mais ouvre aussi la porte à des risques cyber qui peuvent perturber les systèmes de sécurité incendie. Il faut donc être vigilant pour que cette marche en avant ne devienne pas un point de fragilité.*

Pour nous permettre de continuer à mener à bien nos missions, en maintenant notre efficacité tout en préservant nos ressources et nos personnels et en accompagnant le développement et le déploiement de ces évolutions, il est ***nécessaire de travailler de concert avec le monde industriel****. Nous devons mettre en œuvre une vraie collaboration entre urbanistes, architectes, experts en sécurité, industriels et collectivités pour penser ensemble des solutions de protection adaptées aux structures et aux risques. Et le meilleur moment pour y travailler, c'est dès la conception.*

C'est sur ce principe que l'Ensosp est engagée depuis plus de 10 ans *dans l'accompagnement de la filière hydrogène pour déployer, en même temps que les solutions industrielles les concepts opérationnels et les formations qui permettent à nos personnels, comme aux différents acteurs publics ou privés, d'être prêt à agir.*

Face à toutes ces évolutions, et je n'ai pas évoqué les impacts du changement climatique sur la sécurité incendie, sujet déjà bien couvert dans les médias et malheureusement par l'actualité, il est crucial que chacun soit impliqué — pouvoirs publics, professionnels et citoyens. On doit s'informer, échanger et s'écouter pour trouver des solutions qui protègent tout le monde sans freiner les avancées technologiques et les nouveaux usages. ***L'idée, c'est de garder un équilibre sain où progrès rime avec sécurité, pour que personne ne soit exposé inutilement.***

Au final, cette nouvelle grammaire des risques n'est pas insurmontable et porte des bénéfices environnementaux et sociétaux réels, si on travaille ensemble, avec transparence et responsabilité. C'est un vrai défi collectif, mais aussi une opportunité pour faire mieux, plus sûr, et plus durable.

NOTRE RECOMMANDATION

Anticiper les effets des transformations du bâti et des usages sur le risque incendie

Face à ces mutations, la FFMI recommande de faire de l'anticipation du risque incendie un principe structurant des politiques de construction, de rénovation et d'aménagement. **La sécurité incendie doit être intégrée en amont des arbitrages techniques et réglementaires, au même titre que les objectifs de performance énergétique, de décarbonation ou d'innovation architecturale**.

Cette exigence suppose d'introduire, pour les projets les plus sensibles ou les plus innovants, **une analyse de risque plus globale**, **tenant compte non seulement des caractéristiques du bâti, mais aussi des usages réels, des équipements embarqués, des interfaces techniques et des conditions d'exploitation**. Il s'agit de mieux identifier les vulnérabilités induites par les systèmes énergétiques nouveaux, les matériaux à fort potentiel calorifique, les bâtiments réversibles ou les usages hybrides, avant qu'elles ne se traduisent en sinistres.

La FFMI préconise également d'**accélérer l'adaptation des référentiels techniques et des doctrines d'intervention aux réalités observées sur le terrain**. Les mécanismes d'actualisation doivent devenir plus réactifs, afin de réduire le décalage entre l'évolution rapide des bâtiments et des équipements, d'une part, et celle des cadres de sécurité, d'autre part. Les phases chantier, les premières années d'exploitation et les configurations atypiques doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Cette démarche doit enfin reposer sur **une meilleure capitalisation des retours d'expérience, une circulation plus fluide de l'information entre acteurs publics et professionnels, et une prise en compte plus systématique des effets croisés entre sécurité incendie, sûreté, cybersécurité et continuité de fonctionnement**. À cette condition, il sera possible d'accompagner les transformations du bâti sans affaiblir le niveau réel de protection.

La prévention, fondement de la résilience collective

III. La prévention, fondement de la résilience collective

La prévention constitue le socle de toute politique efficace de sécurité incendie. Elle ne se résume ni à l'existence d'un cadre réglementaire, ni à l'installation initiale d'équipements conformes. Elle repose sur **une chaîne opérationnelle complète**, qui associe qualité de conception, mise en œuvre rigoureuse, contrôle, maintenance, préparation à l'intervention, formation des professionnels et appropriation des bons réflexes par les occupants.

Les travaux et échanges conduits par la filière mettent en évidence un constat partagé : l'efficacité des dispositifs de sécurité dépend avant tout de leur **capacité à fonctionner le jour du sinistre**. Un équipement conforme mais mal installé, insuffisamment entretenu ou mal intégré dans l'organisation du site peut perdre une part décisive de son utilité.

La prévention implique donc une exigence de fiabilité dans la durée, fondée sur la capacité à détecter les défaillances, y compris les perturbations des systèmes automatisés ou numériques, à corriger les écarts et à maintenir les installations à un niveau de performance compatible avec les objectifs de protection.

Dans cette logique, la **maintenance occupe une place centrale**. Elle ne doit pas être envisagée comme une opération accessoire ou purement administrative, mais comme une condition de fonctionnement effectif de la chaîne de sécurité incendie. Le contrôle périodique, la traçabilité des interventions, la traçabilité des interventions, la vérification des interfaces entre équipements et la prise en compte des dégradations d'usage sont indispensables pour éviter le décalage entre sécurité théorique et sécurité réelle.

La prévention repose également sur **la qualité de la réponse humaine**. La formation des équipes de première intervention, la préparation des personnels présents sur site (y compris celle des pompiers privés chargés des obligations de prévention des risques incendie sur les sites industriels et qu facilitent l'intervention des sapeurs-pompiers), l'exercice régulier des procédures et la transmission de savoir-faire opérationnels conditionnent directement la capacité à contenir un départ de feu, à faciliter l'évacuation et à sécuriser l'action des secours.



Dans de nombreux contextes, la première réponse est déterminante ; elle ne peut être efficace sans une culture concrète de l'alerte, du geste juste et de la coordination.

La formation des équipes de première intervention est un pilier essentiel de la sécurité incendie. L'expérience terrain conditionne directement l'efficacité de la première réponse face au risque incendie.

La prévention ne repose pas uniquement sur les dispositifs techniques et les acteurs professionnels. Elle implique également **les comportements et les usages, en particulier dans le logement.** L'utilisation des équipements, les pratiques de recharge, le stockage de matériaux ou le respect des dispositifs de sécurité influencent directement les conditions de survenue et de propagation des incendies. Dans ce cadre, **le citoyen n'est pas seulement bénéficiaire de la sécurité incendie, mais un acteur à part entière de la prévention**. Le développement d'une culture du risque, fondée sur l'information et la pédagogie, constitue un levier essentiel pour renforcer la protection des personnes, sans transférer sur les individus une responsabilité qui relève avant tout de l'action publique et collective.

Cette réalité souligne la nécessité de structurer des actions de sensibilisation continues[20], adaptées aux usages réels et accessibles à l'ensemble des publics. Elle appelle également à renforcer la diffusion d'une culture du risque, fondée sur des messages simples, opérationnels et régulièrement renouvelés, afin de transformer l'information en réflexes effectifs.

La prévention doit ainsi être pensée comme un dispositif global, articulant information, formation et contrôle, et non comme une succession d'obligations isolées. Elle repose sur la capacité à maintenir dans le temps un niveau élevé de vigilance et de fiabilité, tant du côté des équipements que des comportements.

FOCUS N°4 : PRÉVENTION ET MAINTENANCE, UN MAILLON DÉCISIF DE LA CHAÎNE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

La prévention du risque incendie repose sur une chaîne d'actions cohérentes, dans laquelle la maintenance occupe une place déterminante. **Des dispositifs correctement conçus et installés peuvent perdre en efficacité en l'absence de contrôle et de suivi réguliers**, créant un décalage entre la sécurité attendue et la sécurité réelle.

Dans de nombreux bâtiments, cette fragilité se manifeste par des équipements partiellement opérationnels, mal entretenus ou insuffisamment contrôlés, sans que ces défaillances ne soient immédiatement visibles. Cette situation expose les occupants et complique l'intervention des services de secours en cas de sinistre.

Intégrer pleinement la maintenance dans la politique de prévention permet de renforcer la fiabilité de la chaîne de sécurité incendie. Elle constitue un levier essentiel pour limiter les risques, sécuriser les interventions et préserver la résilience des bâtiments face à des scénarios d'incendie de plus en plus complexes.

20. https://www.assurance-prevention.fr/nos-actions/nos-actions-campagne-batterie-attitude/

FOCUS N°5 : SÉCURITÉ INCENDIE ET LOCATIONS SAISONNIÈRES : UN ENJEU DE PRÉVENTION INSUFFISAMMENT COUVERT

Le développement des locations saisonnières via les plateformes numériques a profondément modifié les usages du logement. Des biens initialement conçus pour l'habitat sont désormais utilisés de manière intensive, parfois comme lieux de rassemblement ou de fête, sans relever pour autant du cadre réglementaire applicable aux établissements recevant du public (affichage du plan de l'immeuble, ferme-porte, porte pare-flammes…). Cette évolution crée une zone grise en matière de sécurité incendie.

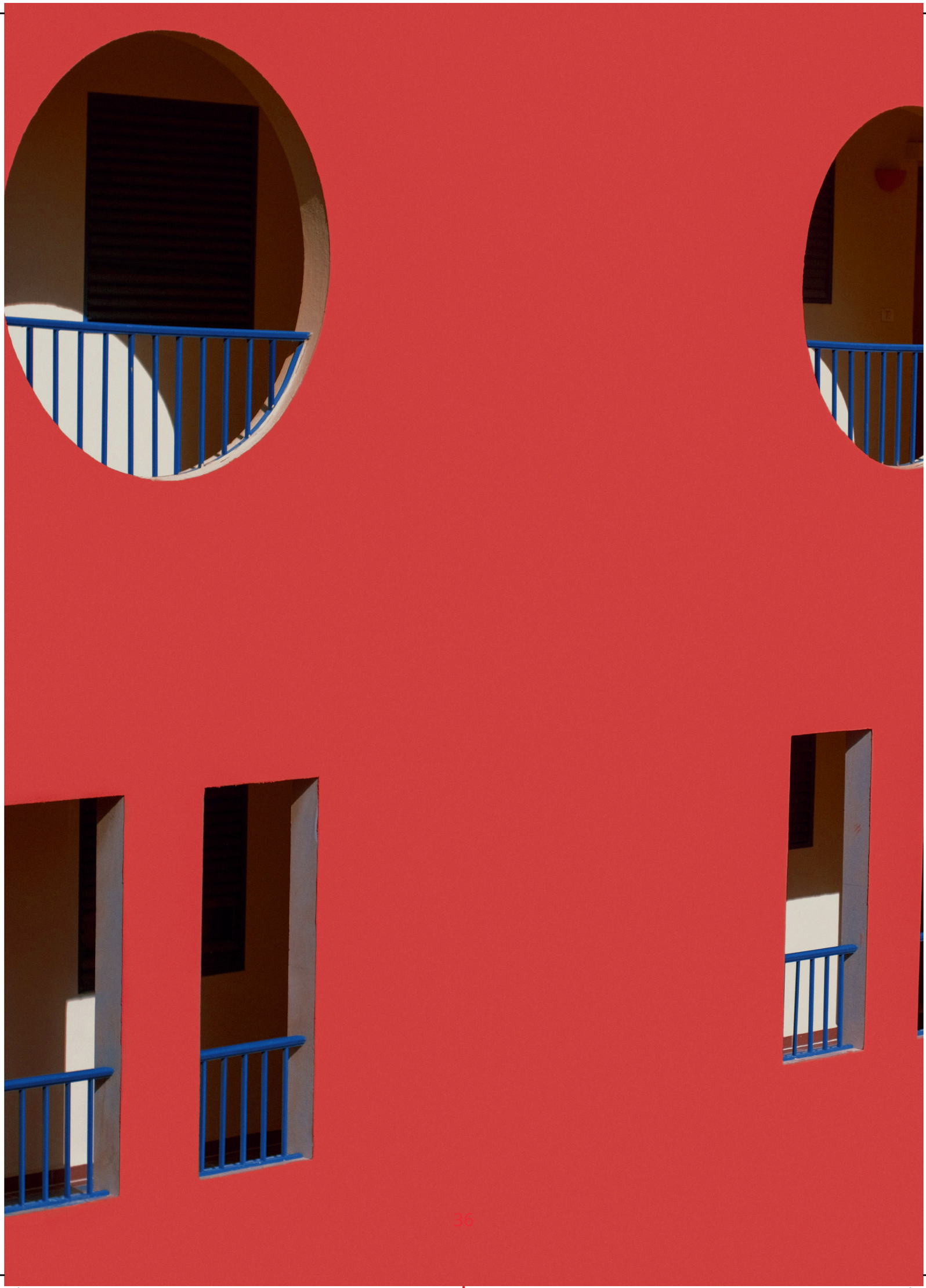
Contrairement à l'hôtellerie, soumise à des normes strictes et à des contrôles réguliers, les locations saisonnières restent largement **encadrées par le seul régime du logement privé**. Cette asymétrie est d'autant plus problématique que certains usages exposent les occupants, mais aussi le voisinage, à des risques accrus, notamment en cas de surcharge électrique ou d'absence de dispositifs d'extinction adaptés.

S'il serait irréaliste d'appliquer aux locations saisonnières l'ensemble des règles de l'hôtellerie, le statu quo n'est pas soutenable. À court terme, la généralisation de dispositifs d'extinction incendie et la mise en place de contrôles électriques des logements loués constituent des leviers de prévention concrets et éprouvés.

Ce sujet illustre **la nécessité d'adapter la politique de sécurité incendie à des usages hybrides**, situés à la frontière entre habitat privé et accueil du public. Il rappelle que la prévention du risque incendie ne concerne pas uniquement les occupants temporaires, mais engage la protection collective dans des espaces de vie partagés.



Dans la prise en compte partagée de la connaissance sur la prévention incendie par les acteurs de la conception architecturale (architectes), de la construction (ingénieurs constructeurs) et de l'aménagement de l'espace urbain et environnemental (aménageurs), il apparait de plus en plus essentiel que soit intégrée une sensibilisation aux règles essentielles de la sécurité incendie dans les cursus initiaux de formation.



Témoignage de Florence Lutsmann, Présidente de France Assureurs



L'assurance entretient avec la prévention un lien organique. Depuis plus de soixante ans, les assureurs et les professionnels des métiers de l'incendie partagent une conviction commune : ***la sécurité des personnes et des biens se construit en amont du sinistre****, par l'anticipation, la formation et la diffusion d'une culture du risque. C'est dans cet esprit que la Fédération française de l'assurance, devenue France Assureurs, a noué avec la FFMI une relation de travail durable, nourrie d'échanges techniques, d'actions pédagogiques communes et d'une vigilance partagée sur l'évolution de la réglementation. La prévention n'est pas, pour la profession, une activité périphérique, elle est inhérente à son modèle et à sa raison d'être sociale.*

- ***L'incendie représente 26 % de la charge totale des sinistres de biens.***
- ***Près de 250 000 départs de feu sont recensés chaque année en France, dont 60 000 à 70 000 concernent l'habitat, causant entre 280 et 400 décès annuels.***
- ***Un incendie sur quatre est lié à une installation électrique défectueuse***
- ***70 % des incendies mortels surviennent la nuit.***
- ***Malgré cela, 86 % des parents déclarent avoir déjà adopté un comportement susceptible de déclencher un incendie domestique[21].***

L'écart entre la sécurité théorique et la sécurité réelle demeure donc préoccupant.

L'essor des batteries lithium-ion illustre avec acuité la mutation du risque incendie*. Présentes en moyenne dans 19 appareils par foyer français[22], elles génèrent des sinistres d'une intensité et d'une rapidité de propagation spécifiques. Une étude conduite par Assurance Prévention en 2025 révèle que* ***72 % des Français se déclarent mal informés sur les risques associés, que 84 % adoptent régulièrement des comportements à risque****, et que dans plus d'un cas sur dix ayant donné lieu à un incident, celui-ci a provoqué un incendie[23].*

Face à ce constat, France Assureurs et Assurance Prévention ont engagé une démarche en deux temps. ***Dès 2024, une campagne d'essais-feux a été confiée au CNPP*** *(Centre National de Prévention et de Protection)* ***afin de documenter scientifiquement les dynamiques d'incendie de batteries et d'identifier les mesures de protection les plus pertinentes[24]****. En juin 2025,* ***la campagne « Batterie Attitude » a relayé cette expertise auprès du grand public****, générant un fort écho médiatique national[25].*

21. Assurance Prévention, étude sur les comportements des parents face au risque d'incendie domestique, février 2025.
22. Assurance Prévention, enquête « Batteries lithium-ion : des usages au quotidien, mais des risques sous-estimés », réalisée par Calyxis, juin 2025.
23. Ibid.
24. France Assureurs et Assurance Prévention, communiqué de presse, novembre 2024.
25. Rapport d'activité Assurance Prévention 2025.

L'engagement préventif des assureurs ne se limite pas au grand public. Il s'étend aux acteurs professionnels et institutionnels, à travers des études techniques sur les risques émergents,[26] et aux collectivités territoriales via la mise à disposition de ressources pratiques sur la prévention des incendies d'origine électrique pour leur patrimoine immobilier. Cette production documentaire vise à réduire l'écart, trop souvent constaté, entre la sécurité théorique et la sécurité réelle.

***La culture du risque se construit dans la durée, par une information continue et accessible, ancrée dans les usages réels**. Elle suppose une mobilisation coordonnée des institutions publiques, des professionnels de la filière et des acteurs de l'éducation. Les assureurs, forts de leur connaissance fine de la sinistralité et de leur capacité d'analyse prospective, ont vocation à contribuer pleinement à cet effort collectif. Leur engagement en matière de prévention incendie s'inscrit dans une vision partagée avec la filière des métiers de l'incendie : celle d'une société dans laquelle la sécurité des personnes constitue un bien commun, dont la préservation exige un investissement résolu, continu et structuré.*



26. France Assureurs et Assurance Prévention, analyses de risque commanditées au CNPP : batteries au lithium (conditions d'utilisation et stockage).

NOTRE RECOMMANDATION

Développer une culture de prévention aux risques dès le plus jeune âge

Le développement d'une culture du risque doit être appréhendé comme un levier structurant de la prévention, qui s'inscrit dans le temps long. Cette acculturation ne peut se limiter à des actions ponctuelles de sensibilisation ; elle suppose **une transmission progressive des réflexes de sécurité, dès le plus jeune âge**.

La FFMI recommande que **des actions pédagogiques structurées** soient développées par les pouvoirs publics à destination des enfants de 5 à 9 ans, afin de les sensibiliser aux réflexes élémentaires de prévention et de réaction face au risque incendie. Intégrées dans les parcours éducatifs ou proposées dans le cadre d'initiatives territoriales, ces actions permettraient d'ancrer dès le plus jeune âge une culture de la sécurité et de la responsabilité collective.

Pour être pleinement efficaces, ces dispositifs doivent s'inscrire dans **une démarche continue et progressive, en s'appuyant sur des formats pédagogiques adaptés, expérientiels et concrets**. L'apprentissage par la simulation, la mise en situation ou l'immersion dans des environnements reconstitués permet en effet de **transformer des connaissances théoriques en réflexes opérationnels, mobilisables en situation réelle**. Cette approche favorise également l'**appropriation des comportements de prévention au sein du cadre familial**, les enfants jouant un rôle de relais auprès de leur entourage.

La FFMI souligne également l'intérêt de structurer ces actions à l'échelle nationale, en définissant des référentiels pédagogiques communs et en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés (Éducation nationale, services de secours, collectivités territoriales et professionnels de la filière). Une telle coordination permettrait de **garantir l'homogénéité des messages, la qualité des contenus diffusés et leur déploiement sur l'ensemble du territoire**.

Plusieurs pays ont déjà développé des dispositifs de ce type, notamment sous la forme de **centres d'éducation aux risques** ou de programmes pédagogiques dédiés, permettant aux enfants d'apprendre de manière concrète les comportements à adopter face aux incendies et aux situations d'urgence. Des initiatives comparables existent notamment en Irlande, au Royaume-Uni, au Japon, en Chine, en Grèce, au Portugal, en Allemagne ou encore aux Pays-Bas.

Le développement de telles démarches contribuerait à renforcer durablement la culture de prévention dans la société française, en faisant de la sécurité incendie non seulement un enjeu technique ou réglementaire, mais aussi **un apprentissage citoyen structurant, partagé et transmis dès le plus jeune âge**.

La filière incendie, industrie, territoires et influence française

IV. La filière incendie, industrie, territoires et influence française

La filière française des métiers de l'incendie constitue d'abord **une réalité humaine et territoriale**. Majoritairement composée d'entreprises à taille humaine, elle s'appuie sur un maillage dense qui lui permet d'intervenir au plus près des bâtiments, des infrastructures et des usages. Cet ancrage local façonne une connaissance fine des réalités de terrain et des besoins opérationnels, indispensable à l'efficacité des dispositifs de prévention et de protection contre l'incendie.

Au cœur des territoires, **la filière incarne une chaîne de compétences vivantes, portée par des professionnels qualifiés qui assurent au quotidien la continuité de la sécurité des personnes et des biens.** Cette dimension territoriale se traduit également par **une dynamique forte en matière d'emploi et de transmission des savoir-faire**.

Les métiers de l'incendie recrutent à différents niveaux de qualification, aussi bien en sortie de formation initiale qu'au travers de parcours de reconversion professionnelle issus de l'industrie, du bâtiment ou encore des corps en uniformes (police, gendarmerie, etc.).

Carrefour de trajectoires professionnelles, **la filière accompagne l'évolution progressive de ses métiers**, notamment par une féminisation croissante des effectifs et par l'intégration de compétences nouvelles liées à l'innovation technologique et à la transformation des environnements bâtis. L'emploi n'est donc pas seulement une conséquence de l'activité économique, il constitue **le socle opérationnel sur lequel repose la capacité collective à prévenir et maîtriser le risque incendie**.

Parce qu'elle structure des compétences spécialisées et un tissu industriel de proximité, la filière assure également **une fonction essentielle de mise en œuvre des politiques publiques.**



Les orientations réglementaires et normatives définies par l'État ne prennent pleinement sens que lorsqu'elles sont traduites en équipements fiables, en installations conformes et en dispositifs maintenus dans la durée. La filière devient ainsi l'interface indispensable entre la décision publique et la réalité des bâtiments et des territoires. Dans un contexte marqué par l'émergence de risques nouveaux et par une innovation technologique soutenue, la capacité à concevoir, produire, installer et maintenir des solutions robustes conditionne directement l'effectivité de la protection des personnes. Sans une filière **structurée, compétente et pérenne, les exigences réglementaires resteraient largement théoriques.**

La sécurité incendie constitue, en effet, l'une de ces infrastructures invisibles dont dépend le bon fonctionnement de la société, à savoir la protection des populations, la continuité des activités économiques, la sécurisation des bâtiments publics, des sites industriels et des infrastructures critiques **ainsi que la protection de l'environnement**. Dans cette perspective, la filière incendie participe directement à la résilience du pays face aux risques majeurs.

La consolidation et la protection de ce tissu industriel relèvent **d'un enjeu de souveraineté industrielle et de sécurité économique.** Comme le souligne Claude Revel, ancienne déléguée interministérielle à l'intelligence économique, « anticiper les menaces, prévenir les risques et agir sur son environnement dans une optique de compétitivité internationale » relève d'une démarche assumée d'intelligence collective.

Appliquée aux filières stratégiques, cette approche invite les États à **préserver leurs capacités industrielles et technologiques dans les domaines essentiels à la sécurité et à la continuité des activités économiques.**

La filière française des métiers de l'incendie s'inscrit pleinement dans cette logique.

En structurant des savoir-faire industriels et opérationnels critiques, elle contribue à la maîtrise nationale des technologies de sécurité, à la fiabilité des dispositifs de protection et à la robustesse des chaînes de valeur associées.

Fragiliser ce tissu par une approche strictement court-termiste reviendrait à affaiblir la capacité nationale de prévention et de maîtrise du risque, tout en exposant le pays à des dépendances technologiques accrues dans un domaine directement lié à la sécurité des citoyens et des infrastructures.

A titre d'illustration, **la France occupe une position pionnière dans le domaine de la robotique terrestre appliquée à la lutte contre l'incendie**, constituant un avantage compétitif et stratégique qu'il convient de cultiver avec méthode. Ces systèmes, qu'il s'agisse de robots d'intervention, d'engins télé-opérés ou autonomes, offrent une réponse prometteuse aux scénarios les plus extrêmes, notamment les incendies de véhicules électriques, les sinistres en espace confiné, les effondrements structurels ou les emballements thermiques rendant l'intervention humaine directe particulièrement périlleuse. Encore en phase de maturation opérationnelle, ce champ technologique appelle une démarche rigoureuse fondée sur l'accumulation progressive des retours d'expérience terrain, seule garante d'une intégration doctrinale solide et d'un déploiement fiable aux côtés des sapeurs-pompiers.

La filière française, forte de ses savoir-faire industriels et de la qualité de ses coopérations avec les services de secours, dispose des atouts nécessaires pour structurer ce segment émergent en véritable filière d'excellence, capable d'irriguer le marché national comme de porter l'influence française à l'international.

Au-delà de ses effets économiques et industriels, cette structuration contribue également au rayonnement international du modèle français de sécurité civile.

Dans de nombreux contextes internationaux, la sécurité civile constitue un langage universel, porteur de confiance, de coopération, de stabilité et d'influence au bénéfice de la France.

C'est précisément cette cohérence entre ancrage territorial, excellence industrielle et efficacité des politiques publiques qui fonde aujourd'hui le rayonnement international du modèle français. Reconnu pour son haut niveau d'exigence normative et sa fiabilité opérationnelle, le modèle français de sécurité incendie suscite un intérêt croissant à l'étranger.

Cette dynamique de rayonnement s'appuie également sur les actions de coopération internationale conduites par la France.

À ce titre, la **DCSD (Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense)** du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères joue un rôle structurant dans la diffusion de l'expertise française en matière de sécurité civile et de gestion des risques. Celle-ci est soutenue par la DCIS (Direction de la Coopération Internationale de Sécurité et la MREI (Mission Relations Européennes et Internationales) du Ministère de l'Intérieur et de la DGSCGC (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise).

En accompagnant des projets de formation, de structuration des capacités opérationnelles et de partage de bonnes pratiques avec de nombreux partenaires étrangers, la DCSD contribue à valoriser les savoir-faire français et à renforcer l'influence de la France dans le domaine de la protection des populations.

En exportant non seulement des équipements, mais également des normes, des doctrines d'intervention et une expertise éprouvée sur le terrain, la France diffuse une approche intégrée de la gestion du risque fondée sur la protection de la vie humaine et l'anticipation des crises. La filière des métiers de l'incendie devient ainsi un vecteur structurant d'influence et de soft power, prolongeant à l'international la crédibilité acquise sur le territoire national.



Métiers de l'incendie : un levier stratégique pour la France

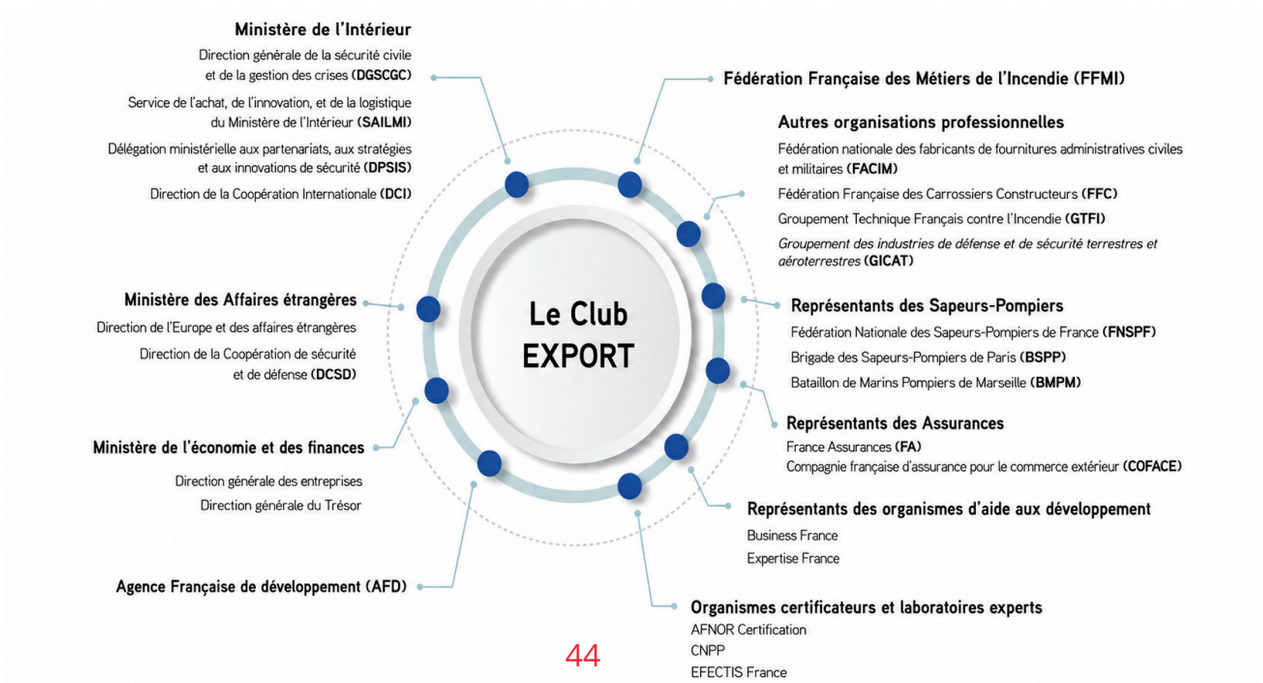
L'industrie française des métiers de l'incendie constitue un écosystème d'excellence unique, où la tradition d'innovation rencontre les technologies de pointe. Des extincteurs aux systèmes de sécurité incendie, du compartimentage à la fabrication d'engins de lutte et de robots terrestres, elle fédère un tissu dense de PME, ETI et grands groupes profondément ancrés dans les régions. Cette structuration territoriale génère des emplois qualifiés et stables, alimentant des filières de formation professionnelle étroitement articulées aux besoins des entreprises et à la mutation des risques.

Face à l'intensification et l'extension du risque incendie, notamment avec l'émergence des mégafeux et des interventions simultanées, cette industrie devient réquisitionnaire de l'innovation rapide. Elle développe des engins de lutte adaptés, des systèmes de gestion opérationnelle avancée, la robotisation des interventions dangereuses. Cette capacité d'adaptation en temps réel constitue un atout stratégique majeur pour la résilience nationale.

Sur la scène mondiale, cette industrie rayonne par la qualité et la fiabilité de ses produits et services, participant aux grands projets internationaux et consolidant sa position dans les chaînes de valeur globales. Elle incarne un modèle français singulier : innovation ancrée localement, compétitivité globale, création de valeur partagée, diffusion des valeurs françaises d'excellence et de durabilité.

L'État doit reconnaître ce tissu industriel comme un partenaire stratégique de premier plan, soutenant sa compétitivité, favorisant ses investissements en recherche et développement pour anticiper les risques futurs, et garantissant sa souveraineté opérationnelle et technologique face aux crises.

La création du Club Export de la sécurité civile en 2018 vise à atteindre cet objectif pour une collaboration active de ces différents acteurs de la sphère publique et de la sphère privée.



Témoignage du collège des président(e)s des groupements affiliés à la FFMI

L'industrie française de l'incendie, dans ses produits comme dans ses services, incarne ***un savoir-faire unique, forgé par des siècles d'innovation et d'exigence****. Elle rassemble des métiers très divers, qui vont de la conception à l'exploitation. En amont, les cabinets d'études conçoivent la protection des bâtiments. Viennent ensuite les équipements eux-mêmes, de l'extincteur aux systèmes de sécurité incendie, sans oublier le compartimentage, le désenfumage et les systèmes d'extinction automatiques fixes. Leur maintenance, comme l'établissement des plans et consignes, prolonge cet effort dans la durée. Un autre versant du secteur fabrique les moyens d'intervention, engins de lutte contre le feu et leurs équipements, robots terrestres, moyens élévateurs aériens. Partout, la tradition artisanale se conjugue aux technologies de pointe. Le secteur y gagne* ***une réputation de qualité et de créativité****.*

Son implantation territoriale, profondément ancrée dans les régions, en fait un pilier de l'économie locale. Les usines, les PME et les grands groupes maillent le pays, offrant des emplois stables et qualifiés. ***Cette présence active favorise aussi la formation professionnelle****, via des partenariats étroits avec les établissements d'enseignement secondaires et supérieurs et les centres de formation, assurant ainsi la transmission des compétences et l'adaptation aux besoins des entreprises.*

Cette industrie joue par ailleurs ***un rôle central dans l'animation de la vie locale****. Elle soutient le tissu associatif, la vie culturelle et les initiatives sociales. Le lien entre les entreprises et leurs territoires s'en trouve resserré. Elle constitue en outre* ***un puissant facteur d'attractivité****. Elle attire les talents autant que les investissements. Elle nourrit ainsi la vitalité des bassins industriels, qu'ils soient urbains ou ruraux.*

L'industrie des métiers de l'incendie se distingue enfin par sa ***vocation exportatrice****. Ses produits et ses services sont reconnus bien au-delà de nos frontières. Elle est un instrument d'influence majeur, porteur d'une exigence française faite d'excellence, de durabilité et d'innovation. Son réseau d'entreprises exportatrices et son engagement dans les grands projets mondiaux servent le rayonnement de la France. Ils consolident aussi sa place dans les chaînes de valeur globales.*

À tous ces titres, ce tissu industriel mérite d'être défendu par les citoyens comme par les entrepreneurs, les décideurs politiques et les administrations. Il est exceptionnel à bien des égards. Il porte un sens hérité du passé et regarde résolument vers l'avenir de nos savoir-faire et de nos territoires.

NOTRE RECOMMANDATION

Structurer une Base industrielle et technologique de sécurité civile

Afin de renforcer la souveraineté nationale en matière de sécurité civile et de soutenir durablement l'écosystème industriel français des équipements de lutte contre l'incendie, il est proposé de créer une **BITSC** (Base Industrielle et Technologique de Sécurité Civile), sur le modèle de la Base industrielle et technologique de défense[27] dont la DGSCGC pourrait être le pilote.

Cette démarche permettrait de structurer et de consolider le tissu industriel national impliqué dans la conception, la fabrication et la maintenance des équipements et matériels utilisés par les acteurs de la sécurité civile. Elle contribuerait à garantir la disponibilité de solutions fiables et adaptées au modèle français de sécurité civile, tout en renforçant les capacités d'innovation (notamment par l'appropriation de l'intelligence artificielle dans les processus de production, de gestion et de maintenance), d'exportation et de réindustrialisation du pays dans ce domaine stratégique.
La mise en place d'une BITSC pourrait s'appuyer sur plusieurs orientations issues du **Beauvau de la sécurité civile (juin 2025)** :

- **Renforcer la dimension interministérielle de la sécurité civile**, en consolidant son rôle dans les politiques de prévention incendie et de gestion des risques naturels et technologiques, notamment en renforçant l'articulation entre les administrations compétentes,
- **Favoriser la standardisation et la labellisation des équipements de sécurité civile**, afin de massifier les achats, réduire les coûts et garantir un haut niveau de qualité pour les matériels et véhicules utilisés par les services d'incendie et de secours ;
- **Pérenniser les "pactes capacitaires"[28] entre l'État et les services d'incendie et de secours**, afin de soutenir les investissements structurants nécessaires à la couverture des risques émergents ;
- **Soutenir la filière industrielle française et européenne de sécurité civile**, dans une logique de réindustrialisation, de valorisation des savoir-faire nationaux et de développement à l'export ;
- **Structurer un fonds d'innovation dédié à la sécurité civile**, destiné à favoriser la recherche technologique, les partenariats entre entreprises et services opérationnels, et le développement de solutions adaptées aux nouveaux risques.

La création d'une Base industrielle et technologique de sécurité civile constituerait ainsi un levier stratégique de long terme pour renforcer la résilience nationale, soutenir l'innovation industrielle et garantir l'autonomie stratégique de la France dans un domaine directement lié à la protection des populations et des territoires.

27. La BITD (Base Industrielle et Technologique de Défense) regroupe l'ensemble des entreprises de défense qui contribuent à concevoir et à produire les équipements pour les armées. La DGA (Direction Générale de l'Armement) en est le pivot.
28. Les pactes capacitaires renforcent les capacités opérationnelles aux niveaux départemental, zonal et national face aux risques identifiés. L'État finance les services d'incendie et de secours à hauteur de 150 M€ pour les feux de forêt et de 30 M€ pour les risques complexes émergents, dans le cadre de conventions prévues par la loi Matras. L'instruction du 31 janvier 2023 du ministre de l'Intérieur encadre ce dispositif, piloté par la DGSCGC et les états-majors interministériels des zones de défense et de sécurité.

Piloter la sécurité incendie, gouvernance et cadre normatif

V. Piloter la sécurité incendie, gouvernance et cadre normatif

L'évolution des risques incendie appelle **un pilotage public clair, lisible et coordonné**. Les enjeux de sécurité incendie traversent plusieurs politiques publiques majeures (sécurité civile, logement, aménagement du territoire, industrie, transition énergétique) dont les logiques et les temporalités ne sont pas toujours alignées. La montée en complexité des bâtiments et l'intégration de systèmes numériques renforcent la nécessité d'une coordination accrue entre sécurité incendie, résilience des infrastructures et sécurité des systèmes techniques. Lorsque cette coordination fait défaut, le risque n'est pas seulement une perte d'efficacité, mais **l'apparition de vulnérabilités nouvelles, parfois invisibles jusqu'au sinistre.**

Dans ce contexte, la sécurité incendie ne peut être réduite à une question technique ou réglementaire. Elle relève **d'une responsabilité publique transversale**, qui suppose une capacité de pilotage identifiée et une vision partagée des objectifs de protection.

La FFMI rappelle à cet égard **le rôle central du ministère de l'Intérieur** dans la protection des personnes et des biens, en articulation étroite avec les autres administrations concernées. Cette coordination conditionne la cohérence des normes applicables au bâti, aux usages et aux équipements, ainsi que leur adaptation aux transformations en cours.

Cette exigence de cohérence se heurte aujourd'hui à une fragmentation des responsabilités entre plusieurs ministères (Intérieur, Logement, Environnement, Travail), ainsi qu'à une évolution récente du cadre réglementaire marquée par l'introduction des « solutions à effet équivalent ». Le passage d'une logique prescriptive à une logique de résultats, sans garanties opérationnelles suffisantes, fait peser un risque de dégradation progressive du niveau réel de sécurité.

Dans ce contexte, la FFMI appelle à un pilotage interministériel renforcé et propose la création d'une délégation interministérielle dédiée au risque incendie et à la prévention, afin d'assurer la cohérence des politiques publiques, l'anticipation des risques émergents et la lisibilité des responsabilités.

Les limites d'approches fragmentées ou sectorielles sont aujourd'hui bien identifiées. Des normes élaborées de manière cloisonnée, des responsabilités dispersées entre acteurs ou des processus de décision insuffisamment coordonnés nuisent à la lisibilité et à l'effectivité des dispositifs de sécurité incendie. À l'inverse, un pilotage renforcé permet d'anticiper les effets induits des politiques publiques, d'identifier les risques émergents et d'adapter les cadres normatifs dans des délais compatibles avec la réalité des évolutions du bâti et des usages.



L'association systématique des acteurs de terrain à l'élaboration et à l'évolution des normes et des doctrines constitue une condition essentielle de leur pertinence. Industriels, installateurs, mainteneurs, assureurs, experts scientifiques et services d'incendie et de secours disposent d'une connaissance fine des usages, des contraintes techniques et des conditions réelles d'intervention. Leur contribution permet de **produire des règles applicables, proportionnées et éprouvées, garantissant un haut niveau de protection sans générer de complexité inutile.**

La contribution de la filière participe ainsi directement à la cohérence et à l'effectivité des politiques de sécurité incendie, en assurant un lien constant entre les orientations publiques et leur mise en œuvre dans les bâtiments et les territoires. Cette articulation entre pilotage public et expertise de terrain constitue un facteur déterminant de crédibilité pour l'action publique. La filière alerte également sur la **sous-représentation technique française dans les instances européennes de normalisation**, où les positions industrielles et techniques se construisent largement en amont des décisions nationales. Ce déséquilibre affaiblit la capacité de la France à défendre son modèle de sécurité incendie et ses intérêts industriels. Dans un contexte de réindustrialisation et de concurrence accrue, la sécurité incendie doit être reconnue comme un enjeu stratégique de souveraineté européenne.

Faire de la sécurité incendie une politique publique pleinement assumée suppose enfin **une gouvernance stable, capable de s'inscrire dans le temps long**. Celle-ci repose sur une capacité d'anticipation renforcée, une concertation structurée et une articulation claire entre prévention, réglementation et intervention. Il s'agit de dépasser une logique principalement réactive pour construire une action publique cohérente, en mesure d'accompagner durablement les transformations en cours sans créer de nouvelles vulnérabilités pour les citoyens et les territoires.

FOCUS N°6 : ESSOC – ELAN : DES FLEXIBILITÉS RÉGLEMENTAIRES AUX EFFETS INDUITS

Promulguées en 2018, les lois ESSOC et ELAN ont profondément modifié le cadre de la sécurité incendie. ESSOC introduit la **possibilité de s'écarter des règles prescriptives en démontrant un niveau de sécurité équivalent**, logique rendue pleinement opérationnelle par le décret du 19 novembre 2025. ELAN, de son côté, redéfinit les catégories de bâtiments, notamment avec les immeubles de moyenne hauteur, et renforce certaines exigences, en particulier sur les façades. Combinées, **ces évolutions accroissent la complexité du régime de sécurité incendie**. Le niveau de protection ne découle plus uniquement de la règle, mais de la qualité des études, des hypothèses retenues et des conditions réelles d'exploitation. La FFMI alerte sur ce **déplacement du risque : la flexibilité introduite par l'approche performantielle peut conduire à une variabilité des niveaux de sécurité réels** entre projets pourtant conformes, notamment dans des bâtiments techniquement complexes. Elle souligne la nécessité d'un encadrement rigoureux des études, d'un rôle renforcé des organismes tiers indépendants et d'une traçabilité accrue dans le registre de sécurité, afin que l'innovation réglementaire ne se traduise pas par une fragilisation durable de la protection des personnes et des biens.

FOCUS N°7 : RÉGLEMENTATION, NORMES (ISO, CEN ET AFNOR) ET CERTIFICATION VOLONTAIRE

La réglementation fixe des objectifs de sécurité. Les normes techniques permettent de les atteindre concrètement. Sans normes, une règle reste théorique. Elle ne dit ni comment un équipement doit fonctionner, ni dans quelles conditions il est fiable dans le temps.

Les normes servent à :

- Définir des performances vérifiables (résistance au feu, temps de réaction, fiabilité des dispositifs) ;
- Garantir l'efficacité réelle le jour du sinistre, et pas seulement la conformité sur le papier ;
- Assurer l'homogénéité du niveau de protection, malgré la diversité des bâtiments, des usages et des technologies ;
- Permettre le contrôle et la certification, via des essais réalisés par des organismes tiers indépendants.

En France, environ un millier de documents normatifs en tout en incluant les essais feu, la réaction/résistance au feu, les systèmes SSI, les équipements, les Eurocodes feu, les référentiels connexes au niveau français, européen et international et plusieurs centaines de textes juridiques nationaux et européens.

À l'heure des risques émergents (électrification des usages, batteries, matériaux innovants, bâtiments interconnectés), les normes sont ce qui permet d'accompagner l'innovation sans abaisser le niveau de sécurité.

La certification **par tierce partie indépendante (quelle soit réglementaire, tel que le marquage CE, ou volontaire, telle que NF ou APSAD)** témoigne d'une démarche de qualité renforcée lorsqu'elle est délivrée par un organisme ou un laboratoire accrédité, c'est-à-dire reconnu comme compétent pour mener une activité donnée d'évaluation de la conformité. **Il est important de sacraliser les marques nationales, d'introduire des seuils qualitatifs et d'accompagner les groupes de travail « France » au niveau européen.**



Témoignage d'Olivier Peyrat, Directeur général d'AFNOR



Olivier Peyrat, directeur général d'AFNOR, met en avant le rôle stratégique de la normalisation volontaire comme levier de compétitivité, de résilience et de cohérence économique. Loin d'être une contrainte administrative supplémentaire, la normalisation apparaît comme un ***outil structurant qui apporte aux entreprises de la prévisibilité, de la visibilité et un cadre de confiance partagé.*** *Elle renforce également l'efficacité du « droit souple », aujourd'hui de plus en plus utilisé par les organisations parce qu'il offre davantage de flexibilité et d'adaptabilité que le droit contraignant, souvent jugé trop rigide ou théorique.*

Il insiste sur le fait que ***la normalisation repose avant tout sur une démarche collective****. L'élaboration d'une norme nécessite d'identifier l'ensemble des parties prenantes afin d'éviter les redondances, les incompatibilités ou les pertes de fonctionnalité. Cette méthode permet de construire* ***des standards communs*** *fondés sur les meilleures pratiques techniques et professionnelles, dans une* ***logique de qualité durable et de réduction des risques****. En ce sens, la normalisation partage des valeurs proches de celles du secteur de l'assurance : mutualisation, responsabilité et sécurisation des activités économiques. Elle permet aussi de répartir le coût de la qualité entre un grand nombre d'acteurs,* ***rendant cette qualité plus accessible.***

Tenant à souligner également que ***la normalisation et la certification volontaires constituent des éléments essentiels de la chaîne de valeur moderne.*** *Elles favorisent la standardisation des pratiques, le développement de solutions multifonctionnelles et la résilience des écosystèmes économiques. Leur efficacité repose toutefois sur un alignement étroit entre les dimensions politiques, techniques et économiques. La normalisation devient alors un espace de dialogue entre ces trois sphères, permettant de construire des marchés à la fois ouverts, performants et innovants.*

Cette logique est particulièrement visible au niveau européen. L'Europe privilégie une approche dans laquelle la réglementation fixe les exigences essentielles, tandis que les organismes de normalisation élaborent les spécifications techniques visant à pouvoir revendiquer une conformité aux exigences essentielles. Ce modèle ***favorise l'innovation et la diversification des offres*** *tout en maintenant des standards de qualité communs.*

Enfin, il faut mettre en avant les ***bénéfices économiques concrets de l'implication des entreprises dans les travaux de normalisation****. Des études, notamment celle conduite par le BIPE (Bureau d'Information et de Prévisions Économiques), montrent que les entreprises engagées dans ces processus connaissent en moyenne une croissance plus forte et exportent davantage que leurs concurrents non-impliqués. Cette dynamique s'explique par une meilleure orientation vers les technologies pertinentes, par le développement de partenariats et par l'intégration dans des réseaux créateurs de valeur.*

Concluant sur une idée forte : ***la simplification normative ne doit pas être fondue avec une réduction du nombre de normes techniques.*** *En France, les normes techniques représentent environ 30 000 documents questionnés régulièrement tous les cinq ans et mis à jour à chaque fois que nécessaire, contre environ 400 000 normes réglementaires mises à jour beaucoup moins fréquemment. Dès lors,* ***la normalisation technique apparaît moins comme un facteur de complexité que comme un outil agile d'adaptation, de responsabilité et d'efficacité économique, apportant de surcroit une sécurité juridique fort appréciable.***

NOTRE RECOMMANDATION

Instituer un pilotage interministériel dédié à la sécurité incendie

La sécurité incendie ne souffre pas d'un déficit de normes ou de compétences. Elle souffre d'un déficit de pilotage[29].

Aujourd'hui, elle relève simultanément de plusieurs politiques publiques majeures (sécurité civile, logement, urbanisme, industrie, environnement) sans qu'aucune instance ne soit en capacité d'en assurer **la cohérence d'ensemble**. Chacun agit dans son périmètre, selon ses propres priorités, avec ses propres instruments. Cette juxtaposition produit une action publique fragmentée, peu lisible et, surtout, insuffisamment arbitrée.

Cette situation n'est plus soutenable. Elle empêche d'aligner les objectifs de sécurité avec les transformations structurelles du bâti et des usages, complique la prise de décision et freine l'adaptation des cadres normatifs. En pratique, elle conduit à traiter le risque incendie par segments, là où il exige une lecture systémique.

La question n'est donc pas celle de moyens supplémentaires, mais de gouvernance.

La création d'une délégation interministérielle dédiée à la sécurité incendie permettrait de combler ce vide. Placée auprès du Premier ministre, elle disposerait de la légitimité nécessaire pour **organiser un pilotage transversal, arbitrer entre logiques sectorielles et garantir la cohérence des cadres réglementaires**. Son rôle serait de faire émerger une vision d'ensemble là où prévaut aujourd'hui une addition de politiques partielles.

Ce pilotage doit s'incarner dans **une stratégie nationale de sécurité incendie**, aujourd'hui inexistante pour le champ du bâti. L'enjeu n'est pas de produire un document supplémentaire, mais de fixer un cap opposable, structuré autour de priorités explicites, et assorti d'indicateurs permettant d'en suivre l'exécution. À défaut, la dispersion actuelle continuera de prévaloir.

Il implique également d'installer des mécanismes de coordination effectifs. **Des instances interministérielles régulières doivent permettre d'organiser les arbitrages**, d'assurer la continuité de l'action et d'intégrer pleinement les acteurs territoriaux, en particulier les services d'incendie et de secours.

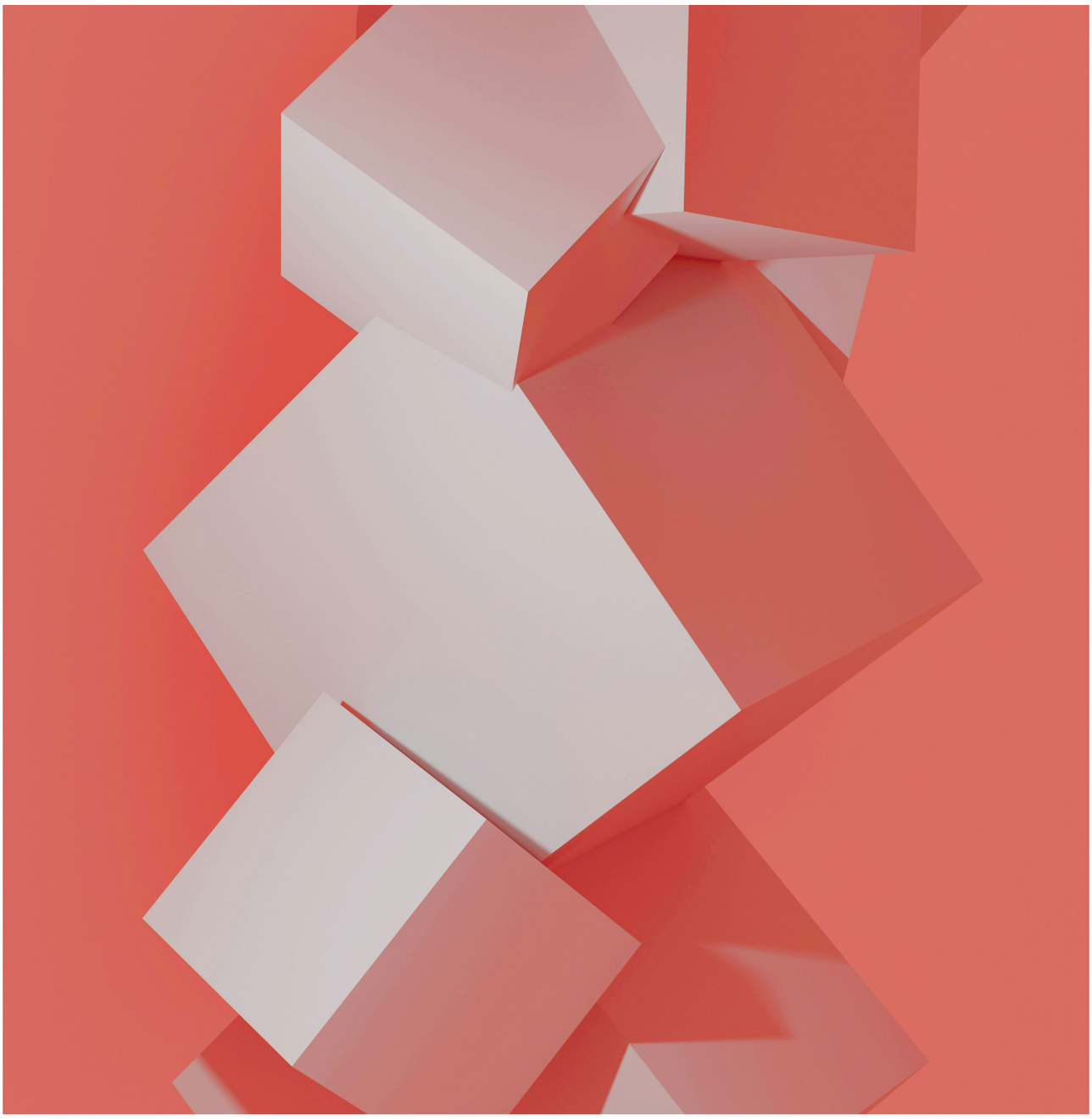
Surtout, **ce pilotage ne peut être conçu sans une association systématique des métiers de l'incendie**. Leur expertise opérationnelle, leur connaissance fine des sinistres et leur capacité d'analyse des défaillances constituent un levier central, aujourd'hui insuffisamment mobilisé en amont de la décision publique. Les tenir à distance de l'élaboration des normes et des orientations stratégiques revient à priver l'action publique de son principal retour d'expérience. À l'inverse, leur intégration structurée et permanente dans les instances de pilotage doit devenir un principe de fonctionnement, condition de pertinence et d'efficacité des politiques menées.

En parallèle, **l'État doit se doter d'une capacité consolidée d'exploitation des données et des retours d'expérience**, afin d'objectiver les décisions et d'orienter plus efficacement les politiques de prévention.

29. Compte rendu N°19 du 29 février 2024 (page 6) Mission d'information de la gouvernance des présidents sur les capacités d'anticipation et d'adaptation de notre modèle de protection et de sécurité civiles - Assemblée Nationale

Au fond, il s'agit de changer de logique. Tant que la sécurité incendie restera administrée comme une politique sectorielle parmi d'autres, elle restera structurellement désalignée. L'instituer comme un objet de pilotage interministériel, en y associant pleinement ceux qui en portent la réalité opérationnelle, c'est reconnaître qu'elle relève d'un enjeu stratégique : celui de la protection des populations et de la continuité du fonctionnement du pays.

Un pilotage stratégique au plus haut niveau de l'État permettrait de reconnaître pleinement la sécurité incendie comme un bien commun, au croisement des politiques publiques, et de garantir une approche globale, cohérente et anticipatrice face aux évolutions rapides des risques.



Notre écosystème

Partenaires Institutionnels

Ministère de l'intérieur
Ministère Aménagement du territoire et de la Transition écologique
Ministère du travail
Ministère de l'Education nationale
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères / Ministère de l'Economie et des Finanes

Surveillance marché

DGCCRF
DOUANES

Assureurs

France Assureurs
Assurance Prévention

FFMI
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'INCENDIE

Sapeurs-Pompiers

BSPP
BMPM
ENSOSP
FNSPF
IFRASEC
SDIS
ENTENTE
VALABRE

Certification / Normalisation

AFNOR
CNPP
COFRAC
UNM
EFECTIS

Laboratoires

CNPP
CSTB
EFECTIS
FCBA
GESIP
LNE
CEREN
LCPP

Organisations partenaires

ANSSI ; ASNR ; AQC ; FIM ; ONSE ; Promotelec ; GTFI ; SERCE ; AGREPI ; ABF ; ACESES ; FFIC ; IGNES ; UNIO ; FFSP ; FFC ; FACIM ; GICAT

Euralarm ; Eurofeu ; Eurolux

Remerciements

CONTRIBUTIONS

Régis Cousin, Président de la FFMI

Jean-Marie Gontier, Général de corps d'armée (2S) - Délégué Général de la FFMI

Rémi Reuss, Délégué Adjoint

Pauline Martin, Déléguée Adjointe

Ameerah Nabeebaccus, Chargée de communication

Les président(e)s des groupements de la FFMI : Wilson Jaures (GEESPI) ; Eric de Folleville (GEFPI) ; Franck Lorgery (GESI) ; Aurore Brzezinski (GIF) ; Gilles Mangialenti (GIFEX) ; Frédéric Proust (GIS) ; Cyril Guillemin (GIVMI) ; Jean-Baptiste Torres (SFPS) ; Jérôme Desautel (SYFEX) ; Franck Moreau (SYPSI) ; Alexandre de Cointet (FFACSSI)

Laurent Kihl, Colonel hors classe et Directeur de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers

Florence Lutsmann, Présidente de France Assureurs

Martine Nel-Omeyer, Présidente de l'Association des Brûlés de France

Olivier Peyrat, Directeur général d'AFNOR

Crédits photos

Unsplash
Pierre Chatel Innocenti (dernière page), Shubham Dhage (p. 50), Eugene Golovesov (p. 18), Christian Harb (p. 36), Steve Johnson (p. 47, p. 53), Galina Nelyubova (page de couverture), Lena Polishko (p. 29), Salvus (p. 35) et Unbox Guy (p. 38).

Licence Canva
Anthony Rosenberg (p. 27)

39, rue Louis Blanc
92400 Courbevoie
+33 1 47 17 63 03
https://www.ffmi.asso.fr/
contact@ffmi.asso.fr

